Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

comptes ('ILL')

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNE DES GETS (Département de la Haute-Savoie)

Exercices 2017 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés, a été délibéré par la chambre le 8 septembre 2023.

Envoyé en prejecture le 08/12/2023 S²LO

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
SYNTHÈSE	5
RECOMMANDATIONS	8
INTRODUCTION	9
1 LE TOURISME HIVERNAL AUX GETS	13
1.1 Le rôle prépondérant de la commune dans la gouvernance locale	12
du tourisme	
gouvernance	
1.2.1 Les enjeux liés au logement	
1.2.2 Les enjeux liés au développement urbanistique de la station	
1.3 La forte dépendance économique de la station au ski et à la neige	18
1.3.1 Une fréquentation touristique majoritairement hivernale	
1.3.2 Des retombées économiques plus importantes en hiver	21
1.3.3 Une clientèle hivernale en attente de neige	
1.4 La vulnérabilité de la station au changement climatique	27
1.4.1 Les prévisions d'augmentation des températures	27 28
2 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ET LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES	
ÉQUILIBRES FINANCIERS	
2.1 Une situation financière structurellement excédentaire	
2.1.1 Le budget principal	33
touristiques	35
2.2 Les effets du manque d'enneigement sur les finances locales	39
2.2.1 L'impact sur les ressources	
2.2.2 L'impact sur les dépenses	45
2.2.3 Un équilibre économique de la DSP porté par le ski	46
3 LE MAINTIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIR HIVERNALES	49
3.1 La stratégie de réduction de l'exposition à l'aléa climatique	
3.1.1 La gestion des pistes	
J.1.1 La gestion des pistes	

3.1.2 La gestion des remontées mécaniques	52
3.1.3 La production de neige	
3.1.4 Le développement de la production de neige et les besoins en	
eau 61	
3.2 La diversification de l'offre touristique hivernale	65
4 LA DIVERSIFICATION ET LA DESSAISONALISATION DES	
ACTIVITÉS DE LOISIRS	67
4.1 Une diversification estivale déjà ancienne et toujours en cours	67
4.1.1 Une diversification portée depuis 30 ans par le VTT	67
4.1.2 Les projets conduits depuis 2017	68
4.2 L'absence de rentabilité financière des activités de diversification	71
ANNEXES	75
Annexe n° 1. Les retombées économiques du tourisme	76
Annexe n° 2. La gestion des remontées mécaniques	
Annexe n° 3. Schéma hydraulique neige	79

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

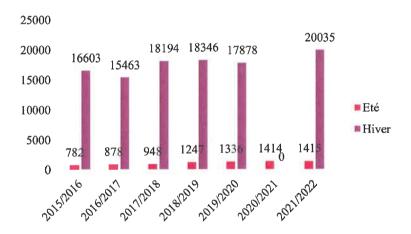
SYNTHÈSE

1- Une vulnérabilité à la mono-saison et à la mono-activité

La commune des Gets accueille sur son territoire une station de sports d'hiver de moyenne montagne qui culmine à 1 850 mètres d'altitude. Son domaine skiable, composé d'une cinquantaine de pistes, est relié à ceux de Morzine et des Portes du soleil qui s'étend jusqu'en Suisse, sur 12 stations et 600 km de pistes.

Elle a conservé la maîtrise de sa stratégie touristique et de la majeure partie de son domaine skiable dont elle a affermé l'exploitation à la SAGETS, société d'économie mixte dont elle détient 78 % des parts et dont le maire est à la fois le président et le directeur général.

Le modèle économique de la station, pour les acteurs publics comme pour les acteurs économiques, est largement dépendant du ski, même si la fréquentation estivale, en hausse, représente environ 35 % des nuitées.



Graphique n° 1: Encaissement des remontées mécaniques

Les retombées économiques sur le territoire sont également concentrées sur la saison hivernale. Elles sont de l'ordre de 89 M€ pour l'hiver 2021/2022, dont près de 25 % au titre des remontées mécaniques, et elles peuvent être estimées à 25 M€ pendant la saison d'été 2022.

La commune est toutefois fortement exposée au changement climatique. Les perspectives d'enneigement à l'horizon 2035-2050 puis 2100 reposent en grande partie sur la production de neige.

La collectivité, qui se projette difficilement au-delà de 2050, entend maintenir le ski alpin le plus longtemps possible afin de financer la mutation de son modèle économique. Elle a développé sa capacité de production de neige pour garantir l'ouverture et la continuité de la saison, en réalisant plusieurs retenues collinaires. La chambre observe que cette stratégie ne s'appuie sur aucune étude relative à la viabilité économique de la station.

2- Une stratégie de diversification et de dessaisonalisation bien engagée qui n'a toutefois pas trouvé sa rentabilité économique

Confrontée dès la fin des années 80 à des hivers peu enneigés, la commune s'est engagée depuis plus de 30 ans dans une stratégie volontariste de diversification et de dessaisonalisation, portée par le développement de nouvelles activités, la réalisation d'équipements et l'accueil de manifestations sportives de portée nationale ou internationale. Son objectif à moyen terme est de proposer un bouquet d'activités touristiques neuf mois par an, susceptibles d'entrainer à l'année la même fréquentation et de procurer des revenus comparables à ceux générés par le ski.

Toutefois, à ce jour, malgré des efforts de diversification anciens, importants et coûteux, force est de constater que c'est le ski qui finance les investissements et les déficits d'exploitation de la nouvelle offre touristique.

Tableau n° 1 : Équilibre financier des activités touristiques – Résultat net en k€

	Été 2018	Été 2019	Été 2020	Été 2021
VTT	- 340	- 73	- 15	- 49
Golf	- 297	- 250	- 198	- 258
Lac	- 94	- 115	- 96	- 145
Autres (a)	- 57	- 60	- 39	- 121
TOTAL	- 788	- 498	- 348	- 573

⁽a) Ski de fond, raquette, sentier pédestre, aventure parc (jusqu'à l'été 2020), patinoire, restaurants du lac et du golf, tennis.

Source: Commune.

La commune ne s'appuie en outre sur aucune analyse économique et financière prospective pour piloter sa stratégie de diversification et investit dans de nouveaux projets au coup par coup. Ces activités offrent néanmoins des retombées économiques complémentaires aux professionnels de la station qui sont ouverts plus longtemps sur une année.

3- Des conséquences financières liées au changement climatique encore limitées pour la commune

Le budget principal, comme le budget annexe remontées mécaniques et activités touristiques, présentent une situation financière saine et des capacités d'investissement et d'emprunt préservées. Les recettes générées par le tourisme représentent une importante ressource financière et ont enregistré une progression de 36 % entre 2017 et 2022, portée par la dynamique des taxes foncières et d'habitation, de la redevance remontées mécaniques et par l'amélioration du rendement de la taxe de séjour.

Tableau n° 2: Part des ressources liées au tourisme dans les produits de gestion consolidés (budget principal + budget annexe remontées mécaniques)

En %	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances RM	33,0 %	38,8 %	39,6 %	38,3 %	34,9 %	39,4 %
Taxe sur les remontées mécaniques	3,6 %	3,9 %	3,8 %	3,7 %	0,3 %	3,7 %
DMTO	3,4 %	4,0 %	4,4 %	3,8 %	7,7 %	6,8 %
Taxe de séjour	2,9 %	2,8 %	3,4 %	2,9 %	1,7 %	5,0 %
Recettes « vulnérables » (Redevance RM + TRM+DMTO + taxe de séjour)	42,9 %	49,5 %	51,1 %	48,7 %	44,6 %	54,8 %
Recettes pérennes (TF + TH) ¹	30,2 %	26,8 %	27,8 %	29,2 %	33,4 %	27,6 %
Total des ressources liées au tourisme	73,1 %	76,4 %	79,0 %	77,9 %	78,0 %	82,5 %

Source: Commune - retraitement CRC.

Ces recettes ne présentent pas toutes la même vulnérabilité au changement climatique. Ainsi, les taxes foncière et d'habitation ne disparaitront pas si l'activité touristique diminue, alors que le montant de la redevance remontées mécaniques et activités touristiques est sensible aux fluctuations de l'enneigement et aux stratégies de diversification.

Si les recettes ont été jusqu'ici peu affectées, la nature, sinon le montant des dépenses d'investissement, a quant à elle évolué. La commune a concentré ses investissements sur la production de neige (réalisation de retenues collinaires et d'un réseau d'eau souterrain). Elle a par ailleurs investi dans des projets de diversification et de dessaisonalisation de son offre touristique. Ces deux axes devraient se maintenir dans les années à venir par la création d'une nouvelle retenue collinaire et la poursuite de la réalisation de nouveaux équipements touristiques (luge quatre saisons et parc accrobranches).

En outre, ces investissements ont été réalisés au détriment de ceux nécessités par l'exploitation habituelle du domaine skiable. Depuis le changement du télésiège du Ranfoilly en 2017, la commune n'a plus investi dans les remontées mécaniques et ne dispose pas d'une programmation de renouvellement ou de rationalisation des remontées mécaniques, alors que leur moyenne d'âge, de l'ordre de 36 années, est élevée.

La chambre observe que la commune ne dispose pas de prospective financière à moyen voire long terme lui permettant d'évaluer l'impact d'une baisse d'activité touristique sur ses équilibres budgétaires. Cela lui serait d'autant plus utile que les investissements qu'elle porte s'amortissent sur des durées de l'ordre d'une trentaine d'années.

¹ TF et TH liées aux hébergements touristiques et résidences secondaires.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. : transférer les opérations relatives à la retenue collinaire de la Mouille au Blé dans le budget annexe Eau-Assainissement, à hauteur de son utilisation pour l'eau potable.

Recommandation n° 2. : élaborer les programmations pluriannuelles d'investissement du budget principal comme du budget annexe en s'appuyant sur des prospectives financières dont la durée permettrait d'intégrer les conséquences du changement climatique, afin de s'assurer de leur soutenabilité.

Recommandation n° 3. : réexaminer le projet de téléporté entre les secteurs des Chavannes et du Mont-Chéry, à l'aune des prévisions d'enneigement dont dispose désormais la commune et de données financières actualisées.

Recommandation n° 4. : évaluer la disponibilité réelle de la ressource en eau à la bonne échelle géographique et en tenant compte des pics de saisonnalité (à la semaine, voire au jour le jour), dans la perspective du changement climatique (répartition de la pluviométrie annuelle, diminution des débits de fonte).

Recommandation n° 5. : formaliser la stratégie d'adaptation de la station au changement climatique à l'horizon 2050, adossée à des études économiques de rentabilité.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

INTRODUCTION

Rappel de la procédure

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune des Gets pour les exercices 2017 et suivants, en veillant à intégrer, autant que possible, les données les plus récentes.

Le contrôle a été engagé par lettre du 3 janvier 2023, adressées à M. Henri ANTHONIOZ, maire de la commune en fonctions depuis 2008.

Le comptable a également été informé de l'ouverture de l'examen de la gestion par lettre du 3 janvier 2023.

Ce contrôle thématique s'inscrit dans le cadre d'une enquête des juridictions financières intitulée « Les acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique en montagne ». Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- l'organisation de la gouvernance locale du tourisme hivernal;
- la prise en compte du changement climatique par les acteurs locaux du tourisme hivernal;
- les effets du manque d'enneigement sur les finances locales ;
- le maintien et le renouvellement des activités de loisirs liées à la neige ;
- la diversification des activités de loisirs.

L'entretien de début de contrôle a eu lieu le 23 janvier 2023 en visioconférence avec M. ANTHONIOZ. L'entretien prévu par l'article L. 243 1 al.1 du code des juridictions financières a eu lieu le 28 avril 2023 avec M. ANTHONIOZ.

Le rapport d'observations provisoires, délibéré le 31 mai 2023, a été adressé le 9 juin 2023 à M. Henri ANTHONIOZ.

M. ANTHONIOZ a apporté ses réponses par lettre du 5 juillet 2023 enregistrée à la chambre le 13 juillet 2023. Le présent rapport d'observations définitives, délibéré le 7 septembre 2023, tient compte de ces réponses.

Suivi du précédent contrôle

Le précédent contrôle de la commune était un contrôle organique portant sur les exercices 2008 à 2015. Il comportait cinq recommandations :

- améliorer la fiabilité du budget annexe des remontées mécaniques ;
- élaborer un plan de financement des investissements à venir sur le domaine skiable ;
- poursuivre une démarche active de mise en place de servitudes et s'assurer de l'existence d'un préjudice avant indemnisation;
- améliorer le rendement de la taxe de séjour ;
- clarifier et définir la politique de gratuité d'accès au domaine skiable.

Bien que l'enquête n'ait pas pour objet d'en assurer le suivi, certains de ces points sont abordés dans le rapport.

Présentation de l'enquête

Le développement des territoires de montagne au cours de la seconde moitié du XXème siècle a été porté de manière prépondérante par le tourisme, qui représente, selon domaines skiables de France (DSF)², environ 20 milliards d'euros de chiffres d'affaires et 120 000 emplois sur l'ensemble des massifs français, en tenant compte des remontées mécaniques, de la restauration et du commerce. Ces recettes proviennent en grande partie de la saison hivernale.

Confrontées au réchauffement climatique, les stations de ski font face à un enneigement de plus en plus aléatoire susceptible de remettre en cause leur modèle économique.

L'enquête dans laquelle s'inscrit ce rapport vise à répondre à trois questions.

- Quelles sont les conséquences du changement climatique sur le tourisme hivernal en montagne ?
- Comment les collectivités territoriales se sont-elles adaptées au changement climatique ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation les plus pertinentes et les mieux adaptées aux particularismes des territoires ?

Présentation de la commune

La commune des Gets, qui s'étend sur 30 km², se trouve en Haute-Savoie, dans le massif du Chablais, entre le Lac Léman et le Mont-Blanc. C'est une commune de moyenne montagne située entre 940 et 1 850 mètres d'altitude, le chef-lieu étant à 1 172 mètres. La gare ferroviaire de Cluses se trouve à 22 km, l'aéroport de Genève à 55 km et des services de bus desservent la station.

² Syndicat professionnel des opérateurs de domaines skiables : exploitants de remontées mécaniques touristiques, de domaines skiables, de transports urbains et industriels. Il assure la représentation de la profession dans de nombreuses instances et réalise notamment des études et des actions de communication.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE





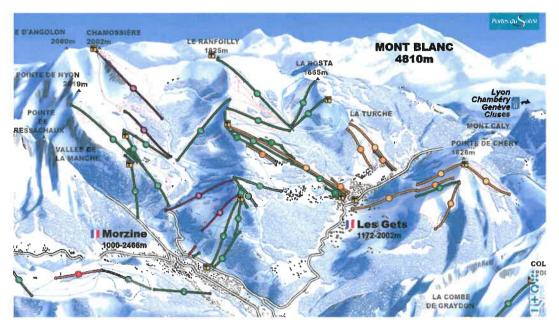
La population communale a connu une augmentation des années 1960 à la fin des années 1990, à partir desquelles elle a commencé à décroître. En 2019, l'INSEE recensait 1 215 habitants contre 1 352 en 1999, soit une baisse de près de 10 %, concentrée chez les moins de 45 ans. La collectivité bénéficie d'un surclassement démographique dans la catégorie 5 000 à 10 000 habitants en tant que station classée de tourisme³.

Les Gets fait partie des stations de sports d'hiver de première génération qui se sont développées autour d'un village. Le ski y a fait son apparition dans les années 30, le premier téléski a été installé en 1936 et la première école de ski a été fondée en 1940. Son domaine skiable est composé d'une cinquantaine de pistes, réparties sur trois secteurs, le Mont Chéry, les Perrières, et les Chavannes, ce dernier rejoignant le domaine skiable de Morzine (48 remontées mécaniques et 71 pistes), ainsi que celui des portes du soleil qui s'étend jusqu'en Suisse, sur 12 stations et 600 km de pistes.

L'exploitation du domaine skiable est organisée par trois délégations de services publics, dont la principale sous forme de contrat d'affermage à la société d'économie mixte communale SAGETS. Deux contrats de concession bénéficient à la SA « Télépente des Gets La Turche » pour un téléski privé, et à la société du téléphérique du Pléney, qui intervient principalement sur le domaine de Morzine, pour cinq remontées limitrophes.

³ Deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui développent une politique touristique sur leur territoire. Le premier niveau (articles L. 133-11 et L. 133-12 du code du tourisme), celui de commune touristique, est délivré par un arrêté préfectoral valable pour une durée de cinq ans sur la base de 3 critères : détenir un office de tourisme classé, organiser des animations touristiques et disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente. Le second niveau (articles L. 133-13 à L. 133-16 du code du tourisme) correspond aux stations classées de tourisme par lequel les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par une collectivité pour structurer une offre touristique d'excellence. Ce classement, attribué par décret pour une durée de douze ans, suppose le respect d'une grille de critères.

Carte n° 2: Domaine skiable Les Gets-Morzine



Source: Site internet Les Gets.

Si les délégataires des Gets et de Morzine-Pléney exploitent séparément leurs remontées mécaniques, ils commercialisent chacun l'ensemble des deux domaines. Les recettes sont ensuite ventilées proportionnellement à la fréquentation. Une répartition des recettes est également mise en place avec les portes du soleil en fonction des passages.

La commune dispose de nombreux équipements touristiques : un golf, des tennis, une patinoire, un lac de baignade, un bikepark... Leur gestion est confiée à la SAGETS, qui a également développé des activités commerciales propres : un parcours son et lumière (Alta Lumina) et un parc de jeux aquatiques. Des évènements et manifestations sont en outre organisées pendant les saisons d'hiver comme d'été.

En 2019, la commune comptait 4 026 logements, dont 85 % de résidences secondaires. Au titre de l'activité touristique elle accueille 14 hôtels représentant 311 chambres, trois résidences de tourisme disposant de 626 lits et un camping de 46 emplacements.

Elle abrite 733 établissements dont plus de 40 % dans le commerce, les transports l'hébergement et la restauration, 25 % dans l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale et 10 % dans l'activité immobilière.

La situation économique est favorable, portée par le dynamisme du tourisme. En 2019, le taux de chômage, particulièrement faible, était de 2,1 %, contre 9,6 % en Haute-Savoie et 13,4 % en France. La médiane du revenu disponible était de 27 420 € contre 26 540 € pour le département.

Les Gets est membre de la communauté de communes du Haut-Chablais qui regroupe 15 communes et près de 13 000 habitants.

Le tableau ci-dessous permet de présenter succinctement la collectivité en termes de population, de budget et d'effectif.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Tableau n° 3: Principales données financières

Population	1 266	Effectif en ETPT	34
Résidences secondaires	2 920	Enecta en ETF 1	34
Recettes de fonctionnement	8 442 642	Recettes d'investissement	3 052 714
Dépenses de fonctionnement	7 246 127	Dépenses d'investissement	2 693 354
Dont charges de personnel	1 846 219	Dont dép. d'équipement	1 586 790
Résultat de fonctionnement	1 196 515	Résultat d'investissement	359 36

Source: compte de gestion et compte administratif 2021.

Le Maire, M. Henri ANTHONIOZ est en fonctions depuis 2008.

1 LE TOURISME HIVERNAL AUX GETS

1.1 Le rôle prépondérant de la commune dans la gouvernance locale du tourisme

L'échelle territoriale de pilotage du tourisme est essentiellement communale, sans coordination à l'échelle intercommunale. Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) précise⁴ ainsi que « la gouvernance du tourisme reste très éclatée (...). La destination Chablais n'existe pas (...). L'activité touristique est ainsi organisée autour de sites à forte renommée (...) qui communiquent avant tout sur leur identité propre. »

Aux Gets, la gouvernance est portée par la commune, directement ou par l'intermédiaire de ses satellites (société d'économie mixte exploitante du domaine skiable et office de tourisme⁵). Elle souhaite en effet conserver pleinement son pouvoir de décision stratégique et finance l'ensemble des investissements du domaine skiable comme des activités touristiques. Cela lui a en outre permis de bénéficier de subventions auxquelles seuls les acteurs publics pouvaient prétendre.

L'exploitation de la majeure partie du service public touristique est affermée, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) conclue en 2008 avec la société

⁴ Source: PLUi 2022.

⁵ L'analyse juridique des contrats liant la commune à la SAGETS et des conditions de son renouvellement sont en dehors du périmètre de contrôle de la chambre dans le cadre de cette enquête.

d'aménagement gêtoise (SAGETS)⁶ dont le maire est à la fois le président et le directeur général. Elle a en charge l'exploitation du domaine skiable⁷ et de l'ensemble des activités touristiques communales, et elle a également développé des activités commerciales propres. Cette organisation originale permet une gestion financière et stratégique globalisée de la politique touristique. La SAGETS est la principale force de propositions concernant la stratégie touristique (évolution du domaine skiable, diversification et dessaisonalisation).

Sur deux secteurs, le service public des remontées mécaniques et des pistes a été concédé : à la SA téléphérique du Pléney, exploitante du domaine skiable de Morzine sur le secteur limitrophe du massif du Pléney et à la société Télépente des Gets pour le téléski privé de la Turche.

Une coordination est mise en place avec Morzine et les Portes du soleil (PDS) dont les domaines skiables sont reliés à celui des Gets, pour les dates d'ouverture et de fermeture, les liaisons ou la stratégie commerciale.

Le présent rapport porte sur l'activité de la commune et de la SAGETS.

Tableau n° 4 : Exploitation du domaine skiable et des activités touristiques des Gets

propres	Domaine skiable	Équipements touristiques	Activités
S A G E T S	Domaine skiable, remontées mécaniques et activités développées à partir du domaine skiable : • 34 pistes de ski • 25 remontées mécaniques (inclus des pistes et remontées mécaniques situées sur les communes de Verchaix et la Côte d'Arbroz)	Golf et son restaurant Patinoire Espace de loisirs (lac et plages, aire multi-jeux, restaurant) Tennis Garderie	Sur le lac de baignade, parc aquatique Wibit (structures gonflables flottantes) Alta Lumina Spa (prise de participations) Centrale de réservation
		The strictions of the control of the	

⁶ La SAGETS est une société anonyme d'économie mixte créée en 1990 par la commune afin de succéder à l'exploitation en régie du domaine skiable. Son capital social de 944 k€ est détenu à 72 % par la commune et à 18 % par l'office de tourisme associatif.

⁷ Sur la base de conventions de concession d'aménagement et d'exploitation du domaine skiable, deux communes (Verchaix et La Côte d'Arbroz) ont délégué à la commune des Gets l'exploitation des remontées mécaniques situées sur leur territoire. La commune les a subdéléguées à la SAGETS.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

<u>DSP concession</u> : SA Téléphérique du Pléney

4 téléskis / 1 tapis

<u>DSP concession</u>: Télépente des Gets

Téléski de la Turche

Commune :projetsencoursfinancésparlacommunedontlesconditions d'exploitation nesont pas encore connues :

- Luge 4 saisons
- Parc d'activités en hauteur (accrobranches)

Source: CRC à partir des documents fourmis par la commune.

D'autres acteurs sont associés à la définition de la politique touristique. Conformément à ses statuts, l'office du tourisme (association loi 1901) assure les missions d'accueil et d'information ainsi que la promotion du tourisme. Il met en place et gère des animations, évènements et de manifestions exceptionnelles qui contribuent à la stratégie touristique locale.

La participation est portée par différents acteurs économiques locaux représentés pour la plupart dans les conseils d'administration de la SAGETS et de l'office de tourisme (écoles de ski, association des commerçants, association des hébergeurs, ...). Par ailleurs, la commune a mis en place des comités consultatifs ouverts aux administrés pour échanger sur les projets municipaux et faire des propositions au conseil municipal. La commission domaine skiable et de loisirs, composée de onze élus, huit techniciens de la SAGETS et de la mairie, d'un représentant de l'école de ski français (ESF) et d'un de l'office de tourisme, se réunit deux ou trois par an.

À l'exception d'un projet de téléporté (cf. point 3.1.1.2) pour lequel il existe des contestations locales, il n'est pas repéré de collectifs ou d'associations venant s'opposer aux projets locaux.

La commune ne se fait pas accompagner par des prestataires ou bureaux d'études pour établir des diagnostics ou des plans d'actions. Ils n'interviennent qu'une fois le principe des projets arrêtés pour accompagner leur réalisation technique.

La communauté de communes porte l'Espace Valléen⁸ du Haut Chablais. Les demandes d'aides financières de la commune n'ont pas abouti et elle considère qu'il s'agit d'un outil complexe et peu performant.

⁸ Depuis 2007, le programme interrégional « Espaces Valléens », en partenariat avec l'État, les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de l'Europe vise à accompagner les Alpes françaises dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

1.2 La prise en compte des enjeux environnementaux dans la gouvernance

1.2.1 Les enjeux liés au logement

Les résidences secondaires, qui constituent l'essentiel de l'offre d'hébergement en station, présentent des enjeux économiques qui seront examinées ci-après (cf. 1.3.2.2) mais également des enjeux environnementaux. Le parc, souvent ancien et mal entretenu, n'offre plus les standards de performance énergétique⁹. La société Heero¹⁰ a procédé à un classement énergétique de 70 stations de ski françaises. En 2022, 50 % en moyenne des logements y seraient classés F et G¹¹, alors que ces catégories, considérées comme des passoires thermiques, représenteraient un peu moins de 17 % des logements en France.

Aux Gets, le parc a été majoritairement construit pendant la période 1971-1990¹², et 52 % des logements sont classés dans les catégories F et G. Le principal enjeu pour assurer leur rénovation énergétique est financier¹³. Il existe des dispositifs nationaux d'aide soumis à conditions (MaPrimeRénov'¹⁴, les certificats d'économie d'énergie). La région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un plan montagne de 100 M€, dont 10 M€ consacrés à la rénovation immobilière de loisirs. À l'échelle de la Haute-Savoie, AFFINISKI, filiale d'une SEM départementale, propose un accompagnement financier et technique aux propriétaires¹⁵.

En pratique, la mairie ne dispose pas d'informations sur la rénovation énergétique des bâtiments sur son territoire et ne pilote pas d'action spécifique.

1.2.2 Les enjeux liés au développement urbanistique de la station

Le développement de l'urbanisation a de nombreux impacts sur l'environnement (artificialisation des sols, augmentation des besoins en eau, transports, pollution, ...).

Il constitue également un enjeu économique majeur. L'un des moteurs de la croissance des stations de skis repose en effet sur l'immobilier. Le prix élevé du foncier peut bénéficier à la commune si elle vend une partie de son patrimoine. Les logements

⁹ La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a prévu, à partir du classement énergétique des logements (de A à G) et afin de lutter contre les passoires énergétiques, des contraintes à la vente comme à la location. À partir de 2025 les logements classés G seront interdits à la location, à partir de 2028 ceux classés F et de 2034 ceux classés E. Les locations saisonnières à vocation touristique ne sont pas concernées. Cette question est à l'étude.

¹⁰ Plateforme digitale de services spécialisée dans l'accompagnement à la rénovation énergétique.

¹¹ À partir d'un diagnostic de performance énergétique les logements sont classés de A à G.

¹² Source : PLUi 2022.

 $^{^{13}}$ Selon Heero, le budget moyen d'une rénovation énergétique est de 450 \in du m² pour gagner une ou deux classes de diagnostic de performance énergétique.

¹⁴ Pour les résidences principales.

¹⁵ Rénovation du bien, avec gestion complète de toutes les étapes, solutions de financement, partenariat avec MG, spécialiste de la fiscalité des particuliers et de la location meublée.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

améliorent le rendement des taxes foncières et d'habitation. Enfin, la croissance de l'offre d'hébergement entraine davantage de fréquentation et donc de retombées financières.

Selon plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en septembre 2022, les Gets, mais également Morzine-Avoriaz, Montriond et Bellevaux (pôles stations) assurent un rôle de locomotives économiques et touristiques du territoire. L'objectif est « de maintenir et d'accueillir de la population permanente tout en maîtrisant la création de lits chauds (...) ».

Bien que le PLUi ait déclassé certains secteurs, la station dispose encore de près de 15 hectares urbanisables. Au titre des résidences principales et secondaires, 263 logements sont à produire sur 20 ans. La commune souligne la réticence des bailleurs sociaux à acquérir des logements dans les programmes privés dont ils ne maîtriseront pas le niveau des charges de copropriété qui sont souvent trop élevées pour leurs standards.

Tableau n° 5: Logements à produire (hors résidences de tourisme)

		Scénario proposé sur 20 ans (échéance 2041)								
	Logements à produire	Résidences secondaires supplémentaires	Résidences principales à produire	Autres (renouvellement/ vacance)	Population supplémentaire	Croissance démographique annuelle moyenne				
La Côte-d'Arbroz	69	23	43	3	100	1,27%				
Essert-Romand	132	37	75	20	125	0,95%				
Les Gets	263	118	132	14	135	0,48%				
Montriond	349	88	209	52	257	1,09%				
Morzine	1096	486	548	62	519	0,84%				
Secteur A	1909	751	1007	151	1136	0,85%				

Sources: PLUi du Haut Chablais.

Parallèlement, la collectivité envisage la réalisation de 3 à 4 000 lits supplémentaires en résidence de tourisme sur vingt ans (contre 17 000 dans le précédent document d'urbanisme), soit une augmentation de 20 % du parc existant. Cette ambition devra être compatible avec la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui prévoit la division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050. De plus, aucune étude ne permet d'établir que la réalisation de ce nombre de lits supplémentaire est justifiée par les perspectives de fréquentation de la station après prise en compte du réchauffement climatique.

1.2.3 Les autres enjeux environnementaux

L'un des principaux enjeux environnementaux dans les stations de ski concerne les émissions de gaz à effet de serre qui proviennent pour l'essentiel des transports, principalement pour arriver jusqu'à la station. La commune n'a pas réalisé de bilan carbone. Elle considère toutefois que la question des transports est prégnante. La gare ferroviaire la plus proche est située à Cluses et s'il existe des liaisons par bus avec les Gets, elles sont jugées peu pratiques. En outre, l'intermodalité pour l'accès à la station relève de nombreux acteurs et dépasse largement les compétences de la collectivité qui n'est associée à aucune réflexion globale.

Les DSP actuelles ne font aucune référence aux enjeux environnementaux. Selon la commune, celle avec la SAGETS, en cours de renouvellement, devra prendre en compte les conclusions de l'étude Climsnow, (sans qu'il soit précisé de quelle façon), et intégrer des obligations en termes d'utilisation d'énergies vertes.

Des actions ponctuelles sont organisées. Depuis décembre 2022 il est ainsi interdit de fumer sur l'ensemble du domaine 16.

La station cherche à obtenir le label Flocon vert¹⁷ qui valide des démarches environnementales.

La commune dispose d'un observatoire de la biodiversité et d'un plan de prévention des risques¹⁸. Il est toutefois assez ancien puisque la dernière révision date du 20 avril 2005. Le plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA) a été mis à jour en décembre 2022 et concerne huit zones.

1.3 La forte dépendance économique de la station au ski et à la neige

Les stations de skis sont classées en quatre groupes¹⁹ par Domaine skiable de France (DSF): petites stations, stations de taille moyenne, grandes stations et très grandes stations. À ce titre, Les Gets est classée dans la catégorie des grandes stations. La dynamique économique liée au ski est donc importante sur le territoire.

¹⁶ Chaque année la station ramasse plus de 3 000 mégots, sources de pollution de l'eau.

¹⁷ Le label est attribué sur la base de 20 critères répartis en quatre thématiques (gouvernance, économie locale, dynamiques sociale et culturelle, gestion durable des ressources) et permettent d'obtenir d'un à quatre flocons. Après un premier diagnostic établi par Mountain Riders, un audit est réalisé par un cabinet indépendant, puis le dossier passe devant un comité de labellisation qui regroupe Mountain Riders, l'ADEME, Atout France, l'Université Savoie Mont-Blanc et Acteurs du Tourisme Durable. Vingt stations étaient labélisées début 2023 et 18 en cours de labélisation.

¹⁸ Il constitue une servitude d'utilité publique affectant l'occupation des sols qui interdit de construire dans les zones rouges (risques élevés) et autorise de construire sous réserve du règlement du plan de prévention des risques dans les zones bleues (risques modérés).

¹⁹ Classement effectué sur la base de l'intensité du moment de puissance des remontées mécaniques : pour chaque remontée mécanique il s'agit du débit horaire autorisé de l'appareil (exprimé en passagers/heure ou skieur/heure) par son dénivelé en kilomètres. Pour chaque station sont additionnés les moments de puissance de toutes les remontées mécaniques.

1.3.1 Une fréquentation touristique majoritairement hivernale

1.3.1.1 La répartition des nuitées

De la saison 2017-2018 à la saison 2021-2022, le nombre de nuitées a progressé de 5 %. La fréquentation est concentrée sur la saison d'hiver qui représente entre 65 et 70 % des nuitées. Si on neutralise les saisons perturbées par la crise sanitaire²⁰, on constate que l'hiver est un marché mature qui évolue peu, alors que la fréquentation estivale a progressé de 15 %. En réalisant 35 % des nuitées l'été pour la saison 2021-2022, les Gets se situe au-dessus de la moyenne nationale, évaluée à 29 %²¹.

Graphique n° 2 : Le nombre de nuitées par saison sur la commune des Gets

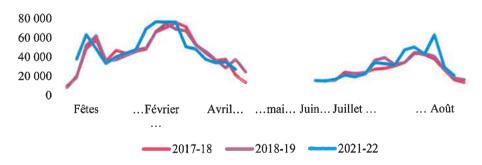


2021-22 correspond à l'hiver 2021-22 et à l'été 2022.

Sources: G2A, bilans de fin de saison.

Le niveau le plus élevé de fréquentation se situe pendant les vacances de février. Les autres périodes significatives sont les vacances de fin d'années et les périodes de ski hors vacances scolaire (janvier et mars). Le pic d'août 2022 est lié à l'organisation des championnats du monde de VTT.

Graphique n° 3 : Le nombre de nuitées par semaine



Sources: G2A, données non disponibles pour les intersaisons printemps et automne.

²⁰ La crise sanitaire explique les résultats atypiques des saisons 2019-2020, en raison du confinement à compter du 15 mars 2020, et 2020-21, et avec la fermeture des remontées mécaniques pendant l'hiver.

²¹ In Domaine skiable de France, note du 24 mars 2023, « Impact du changement climatique sur le tourisme hivernal ».

1.3.1.2 La fréquentation des remontées mécaniques

Quatre remontées mécaniques sont ouvertes pendant la saison d'été. Une est réservée exclusivement aux randonneurs, une autre aux vététistes et deux sont mixtes. Le nombre de jours d'ouverture estivale progresse légèrement sur la période examinée. Mise à part la saison 2020-2021 en raison de la crise sanitaire, l'été représente 5 % des passages aux remontées mécaniques.

Tableau nº 6: Fréquentation des remontées mécaniques en été

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nb de jours d'ouverture	90	93	85	90	93	85	86	90	90	98
nb de forfaits vendus	44 586	41 629	39 019	43 053	40 081	42 126	46 510	49 074	49 214	51 129
nb de passages	401 395	393 189	384 084	389 994	431 463	440 779	459 304	421 116	431 521	554 617
nb de clients ²²				104 154	115 291	122 265	128 915	110 613	114 526	147 695

Source: Rapport d'activité de la SAGETS 2021 / 2022.

Tableau n° 7: Fréquentation des remontées mécaniques en hiver

	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22
Nb de jours d'ouverture	122	114	121	119	124	116	92	51	118
Nb de forfaits vendus	303 756	282 281	285 777	250 420	285 904	295 938	276 960	1 054	318 692
Nb passages	7 885 352	7 358 374	7 150 863	6 061 307	7 723 245	7 644 146	6 618 857		7 851 414
Nb de clients	746 699	699 078	692 410	601 573	707 041	688 556	622 642		710 884

Source: Rapport d'activité de la SAGETS 2021 / 2022.

Les recettes du domaine skiable sont également concentrées sur la saison d'hiver. La part de l'été dans les encaissements augmente légèrement pour s'établir à 7 % lors de la dernière saison.

Tableau n° 8 : Répartition des encaissements des remontées mécaniques par saison

	Été 13 Hiver 13/14	Été 14 Hiver 14/15	Été 15 Hiver 15/16	Été 16 Hiver 16/17	Été 17 Hiver 17/18	Été 18 Hiver 18/19	Été 19 Hiver 19/20	Été 20 Hiver 20/21	Été 21 Hiver 21/22
Hiver	17 036 112	16 090 433	16 602 589	15 463 347	18 193 840	18 346 196	17 877 500	0	20 034 954
Été	ND	ND	782 047	878 312	948 283	1 247 181	1 335 977	1 413 702	1 415 079

²² Premier passage aux Gets.

Reçu en préfecture le 08/12/2023



ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

	Été 13 Hiver 13/14	Été 14 Hiver 14/15	Été 15 Hiver 15/16	Été 16 Hiver 16/17	Été 17 Hiver 17/18	Été 18 Hiver 18/19	Été 19 Hiver 19/20	Été 20 Hiver 20/21	Été 21 Hiver 21/22
Total	17 036 112	16 090 433	17 384 636	16 341 659	19 142 123	19 593 377	19 213 477	1 413 702	21 450 033
% été	ND	ND	4 %	5 %	5 %	6 %	7 %	100 %	7 %

Source : Rapport d'activité de la SAGETS 2021 / 2022.

1.3.2 Des retombées économiques plus importantes en hiver

1.3.2.1 Les flux marchands

Le nombre et la nature des professionnels présents sur le territoire communal sont liés à l'activité touristique.

Tableau nº 9: Professionnels de la station

Prospects	Nombre
Loueurs en meublés	252
Agences immobilières	10
Hôtels et hébergements	40
Chambres d'hôtes	3
Artisans	40
Commerces	83
Professions libérales	15
Guides / moniteurs	27
Bars / restaurants	72
Total	542

Source: Office du tourisme des Gets.

Les retombées économiques sont évaluées depuis récemment par l'office de tourisme²³ uniquement pour la saison d'hiver. En 2018/2019 elles ont été estimées à 82,6 M€, et à 89 M€ pour la saison 2021/2022, dont près du quart au profit des remontées mécaniques.

²³ Observatoire piloté par un prestataire qui permet de dresser chaque fin de saisons un bilan de l'activité touristique et économique de la station (consolidation des données des réseaux mobiles de Flux Vision d'Orange permettant de déterminer jour par jour les flux de visiteurs, touristes et excursionnistes ; analyse en temps réel des indicateurs de remplissage des hébergeurs touristiques ; observatoire de l'activité touristique ; enquêtes clients).

Schéma nº 1: Retombées économiques de la saison d'hiver 2021/2022



Source: Office du tourisme, Observatoire des profils, comportements, satisfaction clients, saison 2021/2022.

La chambre a évalué le montant des retombées économiques estivales à l'échelle de la station. Pour l'été 2022, le chiffre d'affaire des remontées mécaniques est connu, le nombre de nuitées également (avec un rendement estimé réduit de moitié²⁴) et les autres dépenses, à l'exception des écoles de ski, ont été proratisées sur la base d'un pourcentage de fréquentation de 35 % (cf. annexe n° 1). On aboutit à un montant d'environ 25 M€. Selon cette estimation, l'été, qui représente 35 % des nuitées, génèrerait 22 % des retombées économiques annuelles, ce qui correspond à la moyenne nationale²⁵.

1.3.2.2 <u>Des retombées économiques fortement dépendantes du parc d'hébergement touristique</u>

Les retombées économiques sont dépendantes de l'offre d'hébergement disponible. Aux Gets, le parc d'hébergements touristiques est composé majoritairement de lits non marchands (69 %).

Tableau n° 10 : Parc d'hébergement touristique aux Gets (2022)

Marc	hand	Non ma	archand	Total nb de	Total
Nombre de structures	Capacité en nb de lits	Nombre de structures	Capacité en nb de lits	structures	capacité en nb de lits
522	5 603	2 641	13 205	3 163	18 808

Source: Observatoire Savoie Mont Blanc.

²⁵ Selon les données fournies par Domaines skiable de France.

²⁴ Le prix des locations durant la saison d'été est très inférieur à celui de la saison hivernale.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Tableau n° 11: Répartition des hébergements touristiques marchands

Meuble	és classés	tourisme (nces de classées et issées ²⁶	Hôte	llerie	Hôtelleri a	e de plein ir	vacances,	et villages auberges de messe
Nb de	Cap. en nb	Nb de	Cap. en nb	Nb de	Cap. en nb	Nb de	Cap. en nb	Nb de	Cap. en nb de
structures	de lits	structures	de lits	structures	de lits	structures	de lits	structures	lits
489	2 855	6	1 045	18	883	1	129	8	691

Source: Observatoire Savoie Mont Blanc.

Afin d'appréhender leur rentabilité économique, les lits touristiques sont classés en fonction de leur niveau d'occupation.

Tableau n° 12: Typologie des lits

Type de lit	LITS CHA	AUDS (PRO)	LITS TIÊDES	LITS FROIDS	
Exposition	Lits professionnels à forte exposition commerciale	Lits professionnels à exposition commerciale modérée	Lits tiêdes à exposition commerciale modérée	Lits froids « sans exposition commerciale»	
Catégorie	Hôtel Résidence de tourisme Village vacances Centre de vacances	Centrale de réservation Agence immobilière Résidence en multipropriété Camping	Gite de France CléVacances Offre C2C Liste des loueurs	Résidence secondaire	

Source: Office de tourisme, bilans de fin de saison.

Les lits dits froids sont occupés moins de quatre semaines par an, les lits tièdes entre un et trois mois par an, les lits chauds au moins douze semaines par an.

L'analyse de l'offre d'hébergement touristique par saison permet de constater une évolution globale de l'offre, de l'ordre de 7 à 8 %, entre 2018 et 2022. En été, la proportion de chaque catégorie de lits est restée stable, avec une part importante de lits froids.

Tableau nº 13: Répartition de l'offre de lits d'hébergement touristique - saison d'été

N. P.	201	8	2019	9	202	0	202	1	202	2
Lits froids	8 187	47 %	8 223	47 %	7 825	44 %	8 124	44 %	8 369	45 %
Lits tièdes	3 007	17 %	3 088	18 %	3 049	17 %	3 304	18 %	3 259	17 %
Lits chauds	6 066	35 %	5 764	33 %	5 571	31 %	6 225	33 %	6 306	34 %
Lits fermés ²⁷	183		368		1 356		988		707	
Total	17 443		17 443		17 801		18 641		18 641	
Tx de remp ²⁸	20,9 %		22,3 %		20,4 %		19,9 %		22,6 %	

Source: Office de tourisme, bilans de fin de saison.

²⁶ Les résidences de tourisme classées par arrêté préfectoral sont des ensembles de logements ou de chambre gérés pendant 9 ans par un exploitant unique qui organise leur commercialisation en contrepartie d'une défiscalisation pour les propriétaires.

²⁷ Lits fermés pour travaux ou non exploités.

²⁸ Taux de remplissage : nombre de personnes séjournant dans un bien par rapport à la capacité d'accueil totale.

Pendant la saison d'hiver, la part des lits froids est plus faible. Elle a toutefois augmenté de quatre points sur la période alors que dans le même temps la proportion de lits chauds a baissé de neuf points et plus de 900 lits.

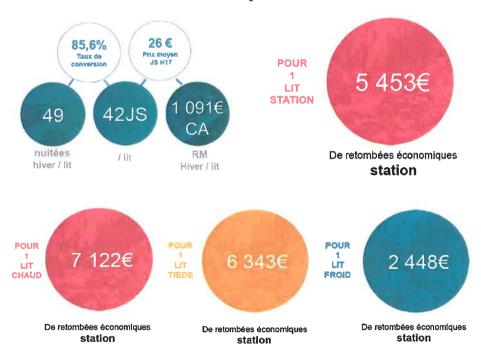
Tableau nº 14 : Répartition de l'offre de lits d'hébergement touristique - saison d'hiver

	2017/2	2017/2018		2018/2019		2019/2020		2021/2022	
Lits froids	5 226	30 %	5 302	30 %	5 573	31 %	ND	6 390	34 %
Lits tièdes	3 163	18 %	3 303	19 %	3 646	20 %	ND	3 933	21 %
Lits chauds	8 912	52 %	8 687	50 %	8 315	47 %	ND	7 991	43 %
Lits fermés			151		267		ND	327	
Total	17 301		17 443		17 801		ND	18 641	
Taux de R	36,3 %		39,3 %		38,8 %		ND	37,6 %	

Source: Office de tourisme, bilans de fin de saison.

Les « lits froids » sont une source de contre-performance pour la station en termes de fréquentation et donc de retombées économiques. Une étude, conduite en 2018 à la demande de l'office de tourisme, a chiffré les retombées moyennes procurées par un lit. Selon ses conclusions, un lit froid génère 65 % de dépenses de moins qu'un lit chaud.

Schéma n° 2: Retombées économiques d'un lit sur le territoire - 2018



Source: Office de tourisme des Gets, bilan de fin de saison hiver 2018 / 2019.

Les communes ont donc tout intérêt à voir se développer les lits chauds ou tièdes. Pour cela, elles disposent de deux stratégies : « réchauffer » les lits froids qui n'offrent plus les normes de confort attendues par la clientèle et ne sont donc plus à la location en accompagnant leur rénovation, et/ou construire de nouveaux logements.

Publié le ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Aux Gets, cette stratégie repose essentiellement sur la construction de nouveaux programmes de résidences de tourisme qui garantit, pendant les neuf premières années, une mise à la location des biens. Cette approche apparaît court-termiste et intègre insuffisamment les conséquences du changement climatique.

Résidence de tourisme

La résidence de tourisme est définie à l'article D-321-1 du Code du tourisme, il s'agit « d'un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale ».

Deux avantages fiscaux sont associés à cet investissement. L'achat s'opère hors taxes (sous réserve de conserver le bien pendant 20 ans) et l'investisseur dispose du statut de loueur en meublé non professionnel (LMNP) qui lui permet de déduire ses charges, et notamment les intérêts d'emprunts, de ses loyers. L'investisseur doit par ailleurs signer un bail commercial de neuf ans minimum avec la société qui exploite la résidence.

1.3.3 Une clientèle hivernale en attente de neige

L'office de tourisme fait réaliser chaque année un baromètre de satisfaction clientèle par un prestataire, à partir d'un questionnaire envoyé aux clients de la station. dont le nombre de répondants est en forte baisse sur la période. Il permet toutefois d'appréhender, le profil et les attentes de la clientèle. En hiver, les touristes viennent majoritairement pour pratiquer le ski, même si la proportion des non skieurs est en augmentation. La clientèle, familiale, est aux trois-quarts française.

Tableau n° 15: Profil et satisfaction clients

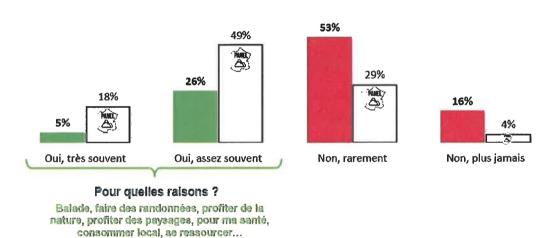
	15/16	16/17	17/18	19/20	21/22
Nb de répondants	5 199	3 870	4 646	2 419	1 735
Origine					
1- France	74 %		73 %	74 %	80 %
2- GB	13 %		15 %	14 %	9%
Avec enfants	49 %			69 %	59 %
Part des non skieurs	13 %	6 %	9 %	12 %	14 %
Note de satisfaction séjour sur 10	8,36		8,6	8,3	8,6
Nets promoteurs		46 %	57 %	56 %	49 %

Source : Office de tourisme, enquêtes de satisfaction de la clientèle.

La note moyenne de satisfaction attribuée par les répondants pour la totalité du séjour s'établit à 8,6, avec un taux net de promoteurs²⁹ de 49 % en 2022, en baisse par rapport aux années précédentes. Les facteurs positifs sont liés au charme du village, à la qualité du domaine skiable et à la dimension familiale de la station. Les aspects négatifs concernent les prix des forfaits et des locations, ainsi que l'encombrement dans le village et sur les pistes.

L'impact des évolutions climatiques sur la fréquentation de la station a été intégré à l'enquête de satisfaction réalisée par l'office de tourisme après la saison 2019/2020, afin d'appréhender l'évolution des comportements de la clientèle. 69 % des répondants ont indiqué qu'ils ne viendraient plus, ou rarement, aux Gets s'il n'était pas possible de faire du ski. Dans un panel d'autres stations, ce chiffre est de 33 %, ce qui montre que la clientèle des Gets, plus qu'ailleurs, vient d'abord pour faire du ski.

Graphique n° 4: Enquête fréquentation « Si demain les évolutions climatiques ne vous permettaient plus de pratiquer du ski, continueriez-vous à venir dans cette station en hiver ? »



Source: Office du tourisme, Observatoire des profils, comportements, satisfaction clients hiver 2019/2020. Panel national de comparaison, multi-stations tous massifs confondus représentatif des français partis en station de ski pendant l'hiver 19/20.

À la question Seriez-vous intéressés pour passer un séjour dans cette station en été? 17 % ont répondu qu'ils y venaient déjà, 45 % ont répondu par l'affirmative, et 38 % négativement. Après la saison 2021/2022, 53 % des répondants estimaient probable d'y revenir en été. Les principales motivations citées ont été la pratique des activités sportives (59 %), la découverte de la région et des paysages (40 %), respirer l'air frais (35 %) et se détendre et se reposer (33 %). Ainsi, l'attrait de la montagne en été n'est pas étroitement lié à la présence d'activités de diversification.

 $^{^{29}}$ Promoteurs (61 %) – détracteurs (12%). Les promoteurs attribuent des notes de 9 ou 10/10 et les détracteurs des notes de 0 à 6/10.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

L'un des principaux enjeux consiste donc à renforcer l'attractivité de la station pendant la saison d'hiver, en dehors du ski.

1.4 La vulnérabilité de la station au changement climatique

1.4.1 Les prévisions d'augmentation des températures

La station, située en moyenne montagne, est exposée au changement climatique. Selon le diagnostic établi par Météo-France, à l'horizon 2050, en retenant une hypothèse médiane, la température devrait augmenter aux Gets de 1,4 degré en hiver et de 2,5 degrés en été. Le nombre de jours en vagues de chaleur passerait de 2 à 10 et le nombre de jours enneigés à 1 800 mètres diminuerait de 33, ce qui est de nature à déstabiliser l'économie du tourisme hivernal.

Tableau n° 16: Étude Météo-France 2022 sur le changement climatique aux Gets

		Indicateur	Valeur		Valeur 2050		Écart valeu
Indicateur I	Indicateur 2	3	référence	Basse	Médiane	Haute	médiane /référence
		Hiver	-1,5	-0,6	-0,1	0,8	1,4
	T	Printemps	4,7	5,5	6,5	7,5	1,8
	Température moyenne en °C	Été	13,7	15,2	16,2	17,2	2,5
		Automne	6,9	7,7	8,6	9,6	1,7
	Nb annuel jours de g	el	126	92	101	106	-25
		Hiver	487	462	515	567	28
Climat	Cumul précipitation par	Printemps	448	384	462	502	14
	saison (mm)	Été	462	317	408	556	-54
		Automne	459	390	487	541	28
		Hiver	36	35	37	39	1
	Nb jours par saison avec	Printemps	44	38	43	46	-1
	précipitations	Été	41	30	37	45	-4
		Automne	35	29	34	36	-1
	Nb jours avec fortes	Hiver	8	6	8	9	0
		Printemps	5	4	6	6	7317
	précipitations	Été	6	4	5	7	-1
		Automne	6	5	7	8	1
Risques	Cumul précipitations quot remarquables	idiennes	43	44	46	52	3
naturels	Nb jours avec risque signific de végétation	atif de feu	0	0	0	3	0
		Hiver	0	0	0	0	0
	Nb jours par saison avec sol	Printemps	0	0	0	0	0
	sec	Été	0	0	0	12	0
	Turk and the second	Automne	0	0	0	24	0
	Nb annuel jours très chauds	s (>35°C)	0	0	0	0	0
Santé	Nb annuel nuits chaudes (>20°C)	0	1	2	7	2
	Nb annuel jours vague de	chaleur	2	7	12	23	10

	Indi	Indicateur	Valeur		Écart valeur			
Indicateur 1	Indicateur 2		référence	Basse	Médiane	Haute	médiane ≢référence	
	Nb annuel jours vague de froid	d	3	0	1	2	-2	
	Nb jours enneigés basse altitude (9	00 m)	11	0	3	7	-8	
Tourisme	Nb jours enneigés hte altitude (1 80	00 m)	130	68	97	112	-33	

Source: Météo France - Retraitement CRC.

1.4.2 Les perspectives d'enneigement

Dans une étude de 2018³⁰, la commune a analysé l'évolution de l'enneigement entre 1995 et 2015. Elle observe « que le cumul annuel sur les saisons d'hiver (...) a été très variable (...) mais de manière générale, (...) de 1995 à 2004, (...) (il) a oscillé entre 30 et 60 cm et depuis 2004, il oscille plutôt entre 10 et 60 cm. L'écart s'est donc creusé depuis 2004 avec des années où le domaine skiable a été confronté à de très faibles enneigements (2006/2007 et 2010/2011). »

À partir des projections climatiques établies par le GIEC³¹, des climatologues ont évalué la fiabilité de l'enneigement des stations des Alpes et des Pyrénées à l'horizon 2030/2050 et 2100³². Ils ont défini une échelle de fiabilité en termes d'enneigement global (naturel et artificiel) qui s'échelonne de 1 à 7³³.

Tableau n° 17: Fiabilité de l'enneigement aux Gets

1986-2005	2030-2050 (scénario du GIEC le plus pessimiste)	2100 (scénario du GIEC le plus pessimiste)	2100 (scénario du GIEC le plus optimiste)
Niveau 4	Niveau 5	Niveau 7	Niveau 5
L'enneigement artificiel peut généralement garantir la fiabilité à toutes les altitudes de la station	L'enneigement artificiel peut généralement garantir la fiabilité à toutes les altitudes de la station	L'enneigement artificiel n'est pas efficace pour réduire la rareté de la neige naturelle aux altitudes les plus basses de la station	L'enneigement artificiel peut généralement garantir la fiabilité à toutes les altitudes de la station
L'altitude des	La station se situe au-	L'altitude des	La station se situe
remontées	dessus d'une fiabilité à	remontées	au-dessus d'une
mécaniques se situe		mécaniques se	fiabilité à 90 %

³⁰ Étude d'impact sur le projet de retenue collinaire des Chavannes.

³¹ Les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont défini en 2013 quatre profils représentatifs d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (GES). Ces derniers sont liés à un plus ou moins grand effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

³² Étude revue The Cryosphere Spandre 2019 « Tourisme hivernal sous changement climatique dans les Pyrénées et les Alpes françaises : pertinence de l'enneigement artificiel comme adaptation technique ».

³³ Les catégories 1, 2 et 3 illustrent les stations de ski où les conditions d'enneigement naturel sont généralement fiables. L'enneigement artificiel n'est généralement utilisé qu'aux altitudes les plus basses et ne fait la différence que pour une minorité de saisons, lorsque les conditions d'enneigement naturel sont trop faibles.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

1986-2005	2030-2050 (scénario du GIEC le plus pessimiste)	2100 (scénario du GIEC le plus pessimiste)	2100 (scénario du GIEC le plus optimiste)
au-dessus d'une fiabilité à 50 % de neige naturelle damée, et la station est au-dessus d'une fiabilité à 90 % avec neige de culture.	90 % avec neige de culture.	trouve en dessous d'une fiabilité de 90 % avec neige de culture.	avec neige de culture.

Source: revue The Cryosphère Spandre 2019.

On observe que sur la période de référence 1986/2005, la station des Gets se situe dans une zone où la production de neige peut généralement garantir la fiabilité à toutes les altitudes de la station. À l'horizon 2030/2050³⁴ elle passe du niveau 4 à 5, mais peut maintenir un niveau de fiabilité supérieur à 90 % grâce à la production de neige. À l'horizon 2100, selon l'hypothèse d'évolution climatique retenue, la station se situe dans une zone de risque plus ou moins élevée, le niveau 7 indiquant que l'enneigement artificiel n'est plus efficace pour réduire la rareté de la neige sur 90 % de la station.

 $^{^{34}}$ À 1'horizon 2050, les projections convergent quels que soient les scénarios.

Afin de connaître plus précisément ses perspectives d'enneigement à 30 ans, la commune a commandé une étude d'impact sur le changement climatique à un consortium d'opérateurs³⁵ qui a développé l'outil de modélisation Climsnow qui permet aux stations de montagne :

- d'évaluer les évolutions des températures et de l'enneigement (fiabilité, variabilité) tout au long du XXIème siècle, en fonction des scénarios d'évolution du climat ;
- de quantifier l'impact des techniques de gestion de la neige (damage, production de neige);
- d'analyser leur capacité à maintenir leur exploitation, selon quels efforts, quelles modalités et à quelle échéance ;
- de participer aux orientations à retenir quant aux stratégies touristiques et aux programmes d'investissements structurants.

Pour être rentable, il est admis qu'une station de ski doit disposer d'un enneigement suffisant, de l'ordre de 30 centimètres d'épaisseur, au moins 100 jours par saison, que cet enneigement soit naturel ou artificiel. Les résultats de l'étude publiée en avril 2022 montrent que, sur la période 2028/2042, le domaine skiable existant bénéficiera d'un nombre de jours fiables d'enneigement naturel compris entre 50 et 82 selon les secteurs. Il ne passera au-dessus de 100 que grâce à des enneigeurs. À l'horizon 2043/2057, l'enneigement naturel diminuera significativement (entre 38 et 70 jours) et nécessitera de produire davantage de neige pour maintenir un nombre de jours d'enneigement compris entre 99 et 119 jours.

Tableau n° 18 : Indice de fiabilité de l'enneigement et jours d'enneigement fiables à l'altitude la plus basse, calculés pour chaque domaine

Domaine (Alti min)	l'enneigen	ce de fiabilit nent en % (I Perches – Ex	RCP 8.5 ³⁶ –	Jours d'enneigement fiables (RCP 8.5 – Neige nat. Damée/Perches)			
	1986-2015	2028-2042	2043-2057	1986-2015	2028-2042	2043-2057	
CHAVANNES (1174 m)	83	60	50	73/133	58/114	45/105	
CHERY-NORD (1412 m)	85	77	55	104/144	82/128	70/119	
MONT-CHERY (1373 m)	86	80	62	99/142	78/126	66/117	
MONT-CHERY BAS (1170 m)	61	40	33	72/132	58/114	45/105	
PERRIERES (1113 m)	86	70	60	63/127	50/109	38/99	
RANFOILLY-NAUCHETS (1392 m)	92	85	78	101/143	80/127	68/118	
ROSTA (1393 m)	93	83	80	101/143	80/127	68/118	
CANTAUZE (1354 m)	90	73	70	96/141	76/125	64/116	
LES GETS (1113 m)	86	64	60	63/127	50/109	38/99	

Source: Étude Climsnow

³⁵ Météo-France (Laboratoire CNRM, Météo-France-CNRS, Centre d'Études de la Neige), Inrae (laboratoire LESSEM) et Dianeige (cabinet spécialisé dans l'aménagement des stations touristiques de montagne) ont entrepris depuis plusieurs années des recherches afin de quantifier l'impact du changement climatique sur l'enneigement en stations de sport d'hiver.

³⁶ Ces calculs sont réalisés à partir des scénarios élaborés par le GIEC.

Afin de prolonger les activités hivernales liées à la pratique du ski, la commune envisage plusieurs projets d'extension ou d'évolution de son domaine skiable qui sont analysés dans le cadre de l'étude Climsnow. Dès l'horizon 2035, aucun de ces projets n'est viable sans production de neige.

Tableau n° 19: Analyse des projets d'aménagement envisagés

En nb de jours / an	neige n	du ski en aturelle née	Avec enneig type per		Avec enneigement de type ventilateurs		
	2035	2050	2035 2050 2035			2050	
Front de neige Carry-Vieux chêne (1 200m)	58-59	44-55	114-118	105-116	125-128	120-125	
Plateau des Chavannes	82-88	70-84	129-134	119-130	138-140	132-136	
Secteur Rosta							
partie basse (1 393 m)	80-85	68-81	127-132	118-129	136-140	131-135	
partie haute (1 660 m)		100	Nécessaire	seulement le	s mauvaises	saisons	
Front de neige des Perrières							
partie basse (1 113 m)	50	38-45	109-112	99-111	122-124	117-121	
partie haute (1 535 m)	94-101	82-96	135-141	126-136	143-147	137-142	
Mont-Chéry / projet piste bleue (1 170 m)		45-54				120-125	
Projet d'extension Cantauze (1 354/1 702m)		Pelyl.					
partie basse	76-80	64-76	125-130	116-127	134-138	129-133	

Sources: Étude Climsnow Les Gets 2022.

L'étude conclut qu' « En 2050, lors des mauvaises saisons et en considérant le scénario climatique le plus défavorable, environ 60 % du domaine sera skiable pendant l'intégralité de la saison d'hiver (75 % si on prend en compte les projets). La neige de culture permettra d'atteindre 100-120 jours d'exploitation en moyenne (un peu moins de 100 jours au front de neige des Perrières). Lors des hivers les plus défavorables, sur les secteurs les plus fragiles on pourra atteindre environ 80-90 jours d'exploitation avec la neige de culture. En parallèle, les modèles montrent que les conditions d'exploitation (températures humides et vitesses de vent) permettront, jusqu'à au moins l'horizon 2050, de faire fonctionner les installations, et ce même en considérant le scénario d'émissions de gaz à effet de serre le plus pessimiste. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'on prend en compte des installations de type "ventilateurs", qui ont un taux de production et des températures de démarrage plus élevés. »

Cette étude démontre que la pérennité du ski repose sur l'enneigement artificiel, qui, au-delà de son coût énergétique et de son coût financier, suppose une ressource en eau suffisante, dans un contexte de sobriété attendue pour les usagers (cf. Plan eau du 30 mars 2023, ci-dessous 3.1.4).

Elle a été présentée à la population et aux acteurs locaux en octobre 2022. La prise en compte de ses conclusions dans la stratégie de la station n'est pas encore aboutie. Le maire a toutefois précisé qu'il comptait en tenir compte pour définir les nouveaux secteurs à enneiger ou les extensions du domaine skiable.

Les acteurs rencontrés ont surtout insisté sur le fait que la station pouvait maintenir une activité ski pendant encore 30 ans et qu'il fallait donc conforter l'enneigement artificiel. La difficulté à se projeter au-delà de cette période est réelle.



CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La gouvernance de la station des Gets est portée par la commune et ses satellites, principalement la société d'économie mixte locale SAGETS qui s'est vu confier, par affermage, l'exploitation de la plus grande partie du domaine skiable et de l'ensemble des activités touristiques.

Plus de 90 % des encaissements des remontées mécaniques et 78 % des retombées économiques sont réalisées pendant la saison d'hiver qui concentre 65 % de la fréquentation. La station reste très dépendante du ski et donc de l'enneigement, alors qu'elle présente une réelle vulnérabilité au changement climatique, ce qui est confirmé par l'ensemble des études existantes.

2 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ET LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Avant de s'interroger sur les effets connus et à venir du manque d'enneigement sur les équilibres financiers, il convient d'analyser la situation financière des Gets.

2.1 Une situation financière structurellement excédentaire

Le budget de la commune est constitué d'un budget principal et de deux budgets annexes, l'un pour le suivi des DSP des remontées mécaniques et des activités touristiques, l'autre pour le service de l'eau et de l'assainissement.

Tableau n° 20 : Part des différents budgets annexes dans le budget consolidé - 2022

En k€	Budget principal	BA RM activités touristiques	BA Eau - Assainissement	Totaux	
Recettes	11 585	6 405	2 617	20 607	
fonctionnement	onnement 56% 31%		13%	100%	
Recettes	2 852	2 424	847	6 122	
investissement.	47%	40%	14%	100%	
Dépenses	8 691	3 383	1 639	13 713	
fonctionnement.	63%	25%	12%	100%	
Dépenses investissement	3 558	3 243	761	7 561	
	47%	43%	10%	100%	

Source: Comptes de gestion - retraitement CRC.

Publié le ID : 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Ce n'est que depuis mars 2023 que la collectivité dispose de programmations pluriannuelles d'investissement (PPI) et de prospectives financières (budget principal et budget annexe domaine skiable et activités touristiques). Celles-ci couvrent uniquement le mandat en cours, soit jusqu'en 2026, et n'intègrent donc pas les évolutions climatiques à moyen et long terme.

2.1.1 Le budget principal

Les données définitives du budget principal 2022 sont mentionnées à titre indicatif à partir des données provisoires.

2.1.1.1 <u>De l'excédent brut de fonctionnement (EBF) à la capacité</u> d'autofinancement (CAF)

Sur l'ensemble de la période examinée, la commune a disposé d'un niveau d'EBF supérieur à 20 % des produits de gestion et d'un niveau de CAF supérieur à 15 % de ces mêmes produits, ce qui est satisfaisant.

Tableau n° 21: Niveaux d'EBF et de CAF

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion	7 158	7 727	7 956	8 150	7 563	9 334
- Charges de gestion	5 361	6 054	5 655	5 538	5 835	5 996
=EBF	1 797	1 673	2 301	2 612	1 728	3 337
En % des produits de gestion	25,1%	21,7%	28,9%	32,1%	22,8%	35,8%
CAF brute	1 325	1 071	2 017	2 331	1 449	3 195
En % des produits de gestion	18,5%	13,9%	25,4%	28,6%	19,2%	34,2%

Source: Comptes de gestion et commune – retraitement CRC³⁷.

Les charges de gestion ont relativement peu évolué sur la période, à l'exception du pic enregistré en 2018³⁸. Entre 2017 et 2022, les produits ont augmenté plus rapidement que les charges (+ 30,4 % contre +11,9 %). La baisse des produits en 2021 s'explique par la crise sanitaire (fermeture des domaines skiables saison 2020-2021).

³⁷ Les produits et les charges de gestion ne correspondent pas exactement aux recettes et dépenses de fonctionnement figurant dans le tableau 20. Les dépenses et recettes de fonctionnement comprennent non seulement les charges et produits de gestion, mais également les charges et produits financiers et exceptionnels.

³⁸ Ce pic est notamment dû: à une augmentation des charges à caractère général (+ 56 %), en particulier des postes de dépenses d'entretien et de réparation, et de publicité et publication; à une hausse des dépenses de personnel (+ 4,6 %) au niveau des rémunérations des non titulaires; et à une hausse des subventions versées et notamment un fonds de concours à la Communauté de communes du Haut Chablais.

Pour le budget principal, les recettes liées au tourisme sont principalement la taxe de séjour, la taxe sur les remontées mécaniques, les droits de mutations à titre onéreux, auxquelles s'ajoutent les taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires. Elles représentent en moyenne sur la période 2017-2022, 40,5 % des produits de gestion.

2.1.1.2 La couverture du besoin de financement

Tableau n° 22: La couverture du besoin de financement

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-2 595	-186	897	523	-2	791
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	2 139	0	0	0	0	0
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-456	-186	897	523	-2	791
Fonds de roulement net global	789	603	1 500	2 023	2 020	2 811
En nombre de jours de charges courantes	51,2	35,1	93,9	130,3	124,6	169,9

Source: Comptes de gestion - retraitement CRC.

Excepté en 2017 où la commune a eu recours à l'emprunt, elle est parvenue à couvrir son besoin de financement avec son fonds de roulement, qu'elle a en outre reconstitué en 2019, 2020 et 2022.

Sur la période 2017-2022, elle a enregistré peu de produits de cessions d'actifs. Ils représentent en moyenne 1 % des produits de gestion. Outre la vente de véhicules et engins divers, elle a cédé quelques parcelles de terrains pour un montant total de 167 k€. Elle indique toutefois disposer de biens cessibles pour contribuer au financement de ses investissements à venir : un terrain estimé à 3 M€ pour la construction d'une résidence de tourisme, et un bâtiment³9, sur une parcelle de 2 759 m², estimée par France Domaine à 770 k€, hors coût de démolition. La cession de ce bâtiment est destinée à financer les projets de rénovation de l'église et de création d'une médiathèque dans l'actuel presbytère.

La commune ne dispose pas d'une programmation des cessions et les recettes correspondantes ne sont pas intégrées dans la prospective financière.

³⁹ La Ferme des Plans, située dans le village.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

2.1.1.3 La dette et le ratio de désendettement

La dette a fortement diminué⁴⁰ au cours de la période (- 46 %). Le ratio de désendettement est nettement inférieur au seuil de 12 ans fixé pour les communes par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Tableau n° 23: Le ratio de désendettement

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	11 761	10 646	9 502	8 328	7 237	6 355
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	8,9	9,9	4,7	3,6	5,0	2,0

Source: comptes administratifs et commune – retraitement CRC.

La commune des Gets bénéficie d'une bonne santé financière, et son financement propre disponible lui permet d'investir avec un recours mesuré à l'emprunt, bien qu'elle dispose d'une réelle capacité d'endettement.

2.1.1.4 <u>La programmation pluriannuelle d'investissement et la prospective</u> financière

La commune présente un programme pluriannuel d'investissement (PPI) couvrant la période 2023-2026, dont le total des dépenses (17,4 M€) ne correspond pas à celui figurant dans la prospective financière (22,5 M€). Ce même décalage est observé au niveau des recettes, la prospective mentionnant des produits non repris dans le PPI.

L'absence de lien entre ces deux documents est préjudiciable à leur crédibilité.

2.1.2 Le budget annexe remontées mécaniques et activités touristiques

2.1.2.1 Les équilibres du budget annexe

Le budget annexe remontées mécaniques et activités touristiques retrace les données financières liées à l'exécution des contrats de délégations de service public⁴¹

⁴⁰ L'encours de dette utilisé pour calculer le ratio de désendettement provient des comptes administratifs. L'encours repris dans la comptabilité de la trésorerie fait l'objet d'opérations de ventilation, car à la création du budget annexe des RM en 2016 les emprunts et les actifs étaient demeurés dans le budget principal. La situation n'est toujours pas mise à jour au 31 décembre 2022.

⁴¹ SAGETS, SA Téléphérique du Pléney et Société Télépente des Gets.

ainsi que les investissements réalisés par la commune pour le domaine skiable et pour les activités touristiques.

Lors de son précédent contrôle, la chambre relevait que le budget principal portait les investissements des remontées mécaniques, critiquant ainsi la répartition des opérations entre le budget principal et le budget annexe. Les éléments produits par la commune montrent que les opérations d'investissement liées aux activités touristiques (dont le ski) sont à présent bien suivies dans le budget annexe.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des redevances liées aux DSP (en moyenne 95 % des produits de gestion). La redevance versée par la SAGETS représente à elle seule en moyenne 93,6 % des produits de gestion sur la période 2017-2022. Toute diminution de cette ressource nuirait à l'équilibre du budget annexe.

Tableau n° 24: La part de la redevance dans les produits du budget annexe

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion	4 066	5 481	5 402	5 237	4 763	6 200
Dont redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 709	5 127	5 288	5 122	4 304	6 099
Redevance/Produits en %	91,2%	93,5%	97,9%	97,8%	90,4%	98,4%

Source: Comptes de gestion – retraitement CRC.

En dépenses, le budget comprend principalement la subvention à l'office de tourisme des Gets⁴², des paiements effectués en application du marché public d'exploitation du service de transport public touristique et des indemnités versées aux propriétaires de terrains sur lesquels passent les pistes de ski ou le parcours du golf des Chavannes. Il ne contient pas de quote-part des fonctions support.

Les dépenses d'investissement concernent les remontées mécaniques et les aménagements des pistes de ski et de VTT, ainsi que les activités touristiques (luge quatre saisons, patinoire, golf, ...).

Aucun reversement n'a été effectué entre le budget principal et le budget annexe.

Ce dernier affiche sur la période un excédent brut d'exploitation (EBE) aux environs de 70 % des produits de gestion, très au-delà de la norme de 20 % et un niveau de CAF à 50 % des produits de gestion, très supérieur à la norme de 15 %.

⁴² En application de la convention liant l'office de tourisme à la commune.

Tableau n° 25: L'EBE et la CAF du budget annexe

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent brut d'exploitation	2 489	3 785	3 555	3 557	3 005	4 301
En % du produit total	65,1%	72,3%	65,8%	67,9%	68,2%	69,4%
CAF brute	2 113	3 378	2 811	2 964	2 419	3 865
En % du produit total	55,3%	64,5%	52,0%	56,6%	54,9%	62,3%

Source: Comptes de gestion - retraitement CRC.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Le fonds de roulement a fluctué au cours de la période à un niveau très élevé, sauf en 2019 où il s'est avéré insuffisant.

Tableau n° 26: Le fonds de roulement du budget annexe

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement net global	2 466	1 589	-290	401	736	1 363
En nombre de jours de charges courantes	525,8	311,8	-40,8	63,2	114,7	204,9

Source: Comptes de gestion - retraitement CRC.

L'endettement a baissé de 23 % entre 2017 et 2022 malgré la réalisation de nouveaux emprunts en 2017 et en 2019 pour près de 13 M€. Le ratio de désendettement comme pour le budget principal, est inférieur au seuil de 12 années⁴³.

Tableau n° 27: Le ratio de désendettement du budget annexe

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31 décembre.	23 787	21 896	23 539	21 813	20 040	18 218
Capacité de désendettement en années (dette / CAF brute)	11,3	6,5	8,4	7,4	8,3	4,7

Source: Comptes de gestion et commune – retraitement CRC.

Lors de son précédent contrôle, la chambre relevait que le budget annexe comprenait une partie de la dette de la commune, et recommandait d'améliorer sa fiabilité. Dans le cadre du contrôle en cours, l'état de la dette par prêteur produit par la commune montre que le budget annexe porte les emprunts relatifs aux remontées mécaniques, ceux souscrits pour la réalisation de la retenue collinaire de la Renardière, pour un montant de

⁴³ Le ratio résulte également de la prise en compte de l'encours de dette des comptes administratifs pour les mêmes raisons que pour le budget principal.

3,15 M€ et de la retenue de la Mouille au Blé⁴⁴ pour 3,91 M€. Cette retenue sera destinée pour 50 % à l'alimentation de la commune en eau potable et pour 50 % à l'enneigement. N'ayant pas vocation à servir durablement uniquement à la production de neige, elle ne devrait donc pas être imputée en totalité au budget annexe remontées mécaniques mais en partie au budget annexe Eau-Assainissement⁴⁵.

La chambre recommande à la commune de transférer les opérations relatives à la retenue collinaire de la Mouille au Blé dans le budget annexe Eau-Assainissement, à hauteur de son utilisation pour l'eau potable.

Recommandation n° 1. : transférer les opérations relatives à la retenue collinaire de la Mouille au Blé dans le budget annexe Eau-Assainissement, à hauteur de son utilisation pour l'eau potable.

2.1.2.2 Les projections financières

La prospective pour le budget annexe est bâtie sur un scénario excluant le projet de retenue collinaire des Chavannes. Après le pic de recettes enregistré en 2022, elle prévoit une baisse progressive des recettes comme des dépenses, conduisant à une épargne brute enregistrant son plus haut niveau en 2023 puis décroissant de 2024 à 2026. Les principales ressources de fonctionnement restent les redevances versées par les délégataires, en diminution à partir de 2023, sans qu'il soit précisé si cela résulte du changement climatique. La dette diminue, la collectivité ne souscrivant un nouvel emprunt qu'en 2024. Elle fait état de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, totalisant plus de 8 M€ de 2023 à 2026.

Parallèlement, la commune a élaboré deux PPI. Le premier couvre la période 2023-2026 et comprend à la fois des investissements tournés vers l'exploitation du domaine skiable (retenue collinaire des Chavannes et enneigement de la piste Cyclamen) et des activités de diversification (tyrolienne-accrobranche et luge quatre saisons). Le total des dépenses envisagées est de 8,14 M€. Le second programme couvre la période 2023-2037, et liste les projets d'investissement concernant les remontées mécaniques. Il totalise 79,1 M€ dont 14,8 M€ sur la période 2023-2026.

Si le premier PPI fait apparaître les subventions attendues pour ne dégager que le solde à couvrir par la collectivité, le second ne fait que mentionner les dépenses à réaliser. Alors que le premier PPI semble s'appuyer sur la prospective, bien que celle-ci n'intègre pas le projet de retenue collinaire, il apparaît que le second en est déconnecté.

⁴⁴ Cette retenue réalisée avant 2007 était portée par le budget principal, le budget annexe remontées mécaniques et activités touristiques n'existant pas. À la création du budget annexe cet emprunt lui a été transféré.

⁴⁵ Cela aura une incidence sur l'équilibre du budget eau et assainissement et donc sur le prix de l'eau.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

La chambre recommande à la commune d'élaborer sa programmation pluriannuelle d'investissement, pour le budget principal comme pour la budget annexe, en s'appuyant sur des prospectives financières dont la durée permettrait d'intégrer les conséquences du changement climatique, afin de s'assurer de leur soutenabilité.

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire précise que dans le cadre du renouvellement en cours de la DSP relative à l'activité touristique, le conseil municipal du 15 mai 2023 a décidé de rendre concessive l'exploitation du domaine skiable et de conserver l'affermage pour la gestion des autres activités touristiques. Les projections financières portant sur le budget annexe seront actualisées lorsque la DSP sera attribuée pour prendre en compte le programme pluriannuel d'investissement prévu au contrat sur sa durée de 25 ans.

Recommandation n° 2. : élaborer les programmations pluriannuelles d'investissement du budget principal comme du budget annexe en s'appuyant sur des prospectives financières dont la durée permettrait d'intégrer les conséquences du changement climatique, afin de s'assurer de leur soutenabilité.

2.2 Les effets du manque d'enneigement sur les finances locales

2.2.1 L'impact sur les ressources

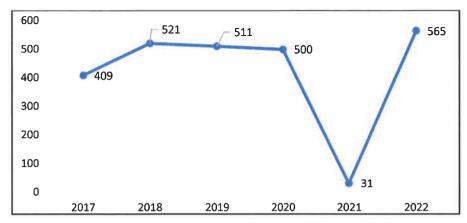
2.2.1.1 Les ressources « directes »

2.2.1.1.1 La taxe sur les remontées mécaniques

En application de l'article L.2333-49 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les entreprises exploitant des remontées mécaniques en zone de montagne peuvent être assujetties au paiement d'une taxe, assise sur les recettes de la vente des titres de transport (dont les forfaits de ski) et dont le produit est versé au budget communal. Le montant de cette taxe est compris dans le prix du titre payé par l'usager.

L'article L.2333-50 du CGCT, prévoit que le taux de la taxe instituée par la commune est limité à 3 % des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport, ce qui est le cas aux Gets.

Graphique n° 5 : Évolution du produit de la taxe sur les remontées mécaniques (en k€)



Source: Commune et comptes de gestion - retraitement CRC.

L'évolution de la taxe en 2021 tient à la fermeture du domaine skiable lors de la crise de la COVID 19⁴⁶. Sur la période examinée (hors 2021) elle représente en moyenne 6,2 % des produits de gestion.

2.2.1.1.2 La redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Selon l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique (...) dudit code, donne lieu au paiement d'une redevance. » Toutefois, par dérogation, cette autorisation peut être délivrée gratuitement. C'est notamment le cas lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique qui s'exécute au seul profit de la personne publique (article L.2125-1 in fine du CGCT).

Cette exception au versement d'une redevance a été ajoutée par l'article 7 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. D'après le rapport au Président de la République, cet article « remédie à une incohérence résultant de l'articulation entre le droit de la commande publique et le droit du domaine en prévoyant que lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique (marché de partenariat ou concession) ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance seront fonction de l'économie générale du contrat. Il permet ainsi d'éviter l'existence de flux financiers croisés entre la personne publique et son cocontractant ainsi que le recours à des mécanismes de refacturation de

⁴⁶ Conseil municipal du 13 mars 2022, concernant le Budget remontées mécaniques et activités touristiques la commune indique : « La fermeture de la station [...] a engendré 2 millions d'€ de perte pour la commune. 1,1 million d'€ au titre de la redevance d'affermage des remontées mécaniques, 500 000 € au titre de la taxe communale sur les remontées mécaniques, et 400 000 € au titre de la taxe de séjour. La SAGETS a également perdu 2,5 millions d'€ de chiffre d'affaires auquel il faut ajouter la perte de chiffre d'affaires d'Alta Lumina (900 k€). ».

la redevance, majorée de TVA, et précise que lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation pourra même être délivrée gratuitement. »

La commune des Gets n'a institué aucune redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation de son domaine skiable. Le contrat d'affermage la liant à la SAGETS n'entraine pas de facto la suppression du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public par le fermier. Il pourrait être prévu le versement d'une telle redevance pour l'utilisation de dépendances qui ne sont pas exclusivement affectées au service public qu'il gère, mais qui sont prioritairement affectées à l'usage du public. Par ailleurs, l'exception à l'obligation de paiement d'une RODP dans le cas d'un contrat de la commande publique ne remet aucunement en question le principe général selon lequel « les modalités de détermination du montant de la redevance sont fonction de l'économie générale du contrat » mais a seulement pour effet d'éviter des flux financiers croisés.

La chambre invite la commune à porter l'attention sur l'économie d'ensemble du contrat qui ne doit pas lui être préjudiciable.

2.2.1.1.3 La redevance versée par les exploitants de remontées mécaniques

La commune perçoit une redevance d'affermage de la SAGETS ainsi que, pour des montants moindres, des redevances de concession versées par la SA Pléney et la société Télépente des Gets la Turche. La redevance payée par la SAGETS est composée d'une part fixe indexée sur la moyenne de l'évolution du forfait journée adultes et enfants et du forfait 6 jours, (soit plus 5,1 % pour l'année 2023), et d'une part variable, égale à 35 % du chiffre d'affaires hors taxes⁴⁷, plafonné à 15 M€.

Tableau n° 28: La redevance perçue par la commune

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SAEM SAGETS	3 649	5 066	5 226	5 055	4 244	6 010
SA Téléphérique du Pléney	55	56	57	61	60	77
Société Télépente des Gets	5	5	5	6	0	12
Total des redevances perçues	3 709	5 127	5 288	5 122	4 304	6 099

Source: Commune - Suivi des délégations de service public - RM.

Avec un chiffre d'affaires de près de 21,4 M€, la saison 2021/2022 est qualifiée d'exceptionnelle par la SAGETS, grâce à de très bons niveaux d'enneigement et de fréquentation après une année de fermeture. L'année 2022/2023 reste quant à elle incertaine du fait d'un important manque de neige. La baisse du chiffre d'affaires, estimé en février 2023 à 16 M€, entraînerait mécaniquement une diminution de la redevance.

⁴⁷ Hors Alta Lumina.

2.2.1.2 Les ressources « indirectes »

2.2.1.2.1 La taxe de séjour

La commune a institué une taxe de séjour perçue par une régie municipale. Son montant a connu en 2022 une évolution notable. Outre une augmentation de la fréquentation de la station après la crise sanitaire, la commune a en effet décidé d'en améliorer le rendement en dédiant un agent, à raison d'un jour et demi par semaine, à son recouvrement, et en relançant plus systématiquement les redevables⁴⁸. Elle entend poursuivre cet effort en 2023.

La prospective financière fait apparaître un montant de taxe de séjour de 400 k€, proche de la moyenne perçue sur la période 2017-2022⁴⁹, qui n'intègre donc pas l'amélioration de son rendement, ni une éventuelle diminution provenant du ralentissement de l'activité touristique.

Graphique n° 6 : Évolution du produit de la taxe de séjour (en k€)

Source: Commune et comptes de gestion – retraitement CRC – Commune.

2.2.1.2.2 La taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les bases de taxe foncière sont dynamiques, elles ont augmenté de près de 19 % sur la période.

En raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les bases de la taxe d'habitation ont quant à elles diminué à partir de 2021.

⁴⁹ 418 k€.

⁴⁸ Relance et assistance technique à la télédéclaration mises en place auprès des logeurs.

Tableau n° 29 : Évolution des bases en k€ et des taux d'imposition

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bases TH	12 521	13 048	13 642	14 428	12 417	12 837
Bases TFB	9 095	9 362	9 766	10 109	10 274	10 815
Bases TFNB	55	55	56	55	58	58
Taux TH	17,98	18,34	18,34	18,34	18,34	18,34
Taux TFB	12,06	12,3	12,3	12,3	24,33	24,33
Taux TFNB	77,51	79,06	79,06	79,06	79,06	79,06

Source: Commune.

Sur la période 2017-2022 le produit de la taxe foncière a augmenté de près de 69 %. En effet, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, la fiscalité départementale sur les propriétés bâties a été transférée à la commune en 2021. À compter de cette date, la commune ne perçoit plus que la TH sur les résidences secondaires (et jusqu'en 2022 une partie résiduelle, en cours d'extinction, au titre des résidences principales).

Compte tenu de la part des résidences secondaires, ce montant est proche de ce dont elle bénéficiait avant la réforme. Elle se voit appliquer un coefficient correcteur de 0,714471 sur le produit de la TFB représentant en 2022, 752 k€.

Tableau n° 30 : Montant des taxes foncière et d'habitation

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe foncière	1 139	1 151	1 245	1 287	1 835	1 921
Dont liée aux hébergements touristiques	1 123	1 135	1 228	1 269	1 809	1 894
Taxe d'habitation	2 251	2 393	2 473	2 625	2 277	2 355
Dont taxe sur les résidences secondaires	2 220	2 360	2 438	2 589	2 245	2 322

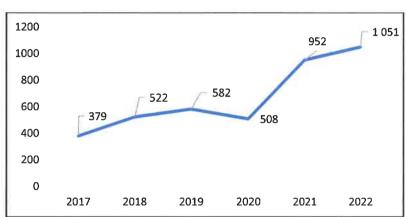
Source: Commune.

Aux Gets, la part des taxes foncière et d'habitation liées aux hébergements touristiques et aux résidences secondaires représente près de 99 % du produit. Quand bien même le réchauffement climatique aurait une incidence sur la fréquentation touristique, les recettes provenant de ces contributions locales seraient peu ou pas impactées ⁵⁰. Seule leur dynamique pourrait être affectée.

⁵⁰ Sauf démolition physique de logements ou révision des valeurs locatives cadastrales.

2.2.1.2.3 Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Cette ressource volatile traduit la vitalité du marché immobilier (en volume de transactions et en montant). Aux Gets elle a très fortement augmenté sur la période (+ 277 %). Les résidences de tourisme en cours de construction et les projets immobiliers permettent d'anticiper une dynamique importante de cette recette⁵¹. Cependant, un retournement de conjoncture lié à la baisse de l'activité touristique pourrait la menacer à moyen ou long terme.



Graphique n° 7 : Évolution des DMTO perçus par la commune (en k€)

Source: Commune - retraitement CRC.

La présentation consolidée des recettes liées au tourisme permet d'appréhender leur part respective et globale dans les produits de gestion, et de mettre en évidence la forte dépendance de la commune au ski. L'ensemble de ces recettes représente plus de 82 % des produits de gestion, en augmentation de plus de 9 points sur la période.

Elles n'ont toutefois pas toutes la même vulnérabilité. Alors que les taxes foncières et d'habitation provenant des résidences secondaires constituent des ressources stables, les recettes directement liées au tourisme, et particulièrement au ski, sont sensibles à l'enneigement et aux stratégies de diversification. Elles représentent 55 % des produits de gestions, en augmentation de près de 12 points depuis 2017.

⁵¹ Les professionnels de l'immobilier considèrent que malgré le réchauffement climatique et des hivers plus doux avec moins de neige, il y a une forte demande. Selon la FNAIM Savoie-Mont-Blanc, sur un an (2021) « la hausse des prix (...) a été de l'ordre de 8 % en moyenne avec des prix médians qui se situent à 6 500 euros/m² en Savoie et Haute-Savoie avec un pic dans les grandes stations ». Aux Gets, au mois de mars 2023, le prix moyen au m² pour un appartement était de 7 572 €, et pour une maison de 8 887 € (Source : https://www.meilleursagents.com/prix-immobilier/les-gets-74260/).

Tableau n° 31: Part des ressources liées au tourisme dans les produits de gestion

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion consolidés BP+BA RM	11 224	13 208	13 358	13 387	12 326	15 466
Taxe sur les remontées mécaniques	409	521	511	500	31	565
% dans les produits de gestion	3,6%	3,9%	3,8%	3,7%	0,3%	3,7%
Redevances RM et activités touristiques	3 709	5 127	5 288	5 122	4 304	6 099
% dans les produits de gestion	33,0%	38,8%	39,6%	38,3%	34,9%	39,4%
DMTO	379	522	582	508	952	1 051
% dans les produits de gestion	3,4%	4,0%	4,4%	3,8%	7,7%	6,8%
Taxe de séjour	320	371	450	389	210	768
% dans les produits de gestion	2,9%	2,8%	3,4%	2,9%	1,7%	5,0%
Recettes « vulnérables » (Redev. RM+TRM+ DMTO + TS)	4 817	6 541	6 831	6 519	5 497	8 483
% dans les produits de gestion	42,9%	49,5%	51,1%	48,7%	44,6%	54,8%
Recettes pérennes (TF + TH) 52	3 390	3 544	3 718	3 912	4 112	4 276
% dans les produits de gestion	30,2%	26,8%	27,8%	29,2%	33,4%	27,6%
Total des ressources	8 207	10 085	10 549	10 431	9 609	12 759
% dans les produits de gestion	73,1%	76,4%	79,0%	77,9%	78,0%	82,5%

Source: Commune - retraitement CRC.

À ce stade, la chambre observe que le changement climatique n'a eu aucun impact sur les ressources. La commune a même amélioré leur rendement. Il apparait néanmoins que la part de recettes les plus dépendantes du ski et du tourisme est particulièrement importante, faisant apparaître une zone de risque pour l'avenir.

2.2.2 L'impact sur les dépenses

Il n'y a pas d'incidence du changement climatique sur les dépenses de fonctionnement du budget annexe. C'est en effet la SAGETS qui porte les charges liées à la production de neige, au damage ou à la gestion des pistes et des remontées mécaniques. Ces coûts seront analysés en partie 3.

La commune a en revanche conservé la charge des investissements liés au domaine skiable et aux activités touristiques. Depuis sa création en 2016, le budget annexe a porté la réalisation de 21 M€ d'investissements. Les opérations les plus

⁵² TF et TH liées aux hébergements touristiques et aux résidences secondaires.

importantes ont concerné le remplacement du télésiège du Ranfoilly et la réalisation d'une nouvelle retenue collinaire à la Renardière.

Tableau n° 32 : Dépenses d'investissement du budget annexe remontées mécaniques

En k€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total	%
Total dép. d'investissement	428	7 817	2 385	6 862	1 558	716	1 266	21 032	du total
Dont télésiège du Ranfoilly	2	7 282	2 037	311	75	0	0	9 707	46,2
Dont retenues collinaires	50	71	50	4 978	409	464	43	6 067	28,8
Dont enneigement artificiel	3	138	51	732	725	22	7	1 679	8,0
Dont aménagement des pistes	39	94	187	681	286	58	63	1 409	6,7
Dont piste de luge 4 saisons	0	14	24	29	6	11	541	626	3,0
Dont autres	334	218	36	131	57	161	612	1 544	7,3

Source: Comptes administratifs - retraitement CRC.

Le changement climatique a eu une influence sur la nature des investissements réalisés, qui visent à prolonger l'activité ski (réalisation de retenues collinaires et d'un réseau d'enneigement artificiel) et plus marginalement à diversifier l'offre touristique pour la rendre moins dépendante au ski et à la neige. Ces investissements se sont substitués à ceux nécessités par l'exploitation habituelle du domaine skiable (notamment le renouvellement des remontées mécaniques depuis 2017).

Dans les prochaines années, la commune entend poursuivre ses efforts dans ces deux directions. Elle prévoit de financer d'ici 2026 les projets d'accrobranche et de luge quatre saisons dont le coût, estimé à 3,8 M€, est subventionné par le département à hauteur de 1,1 M€. La réalisation d'une nouvelle retenue collinaire est également programmée.

2.2.3 Un équilibre économique de la DSP porté par le ski

Le résultat d'exploitation de la SAGETS est très majoritairement dépendant des recettes issues du ski (essentiellement des remontées mécaniques), qui fluctuent en fonction de l'enneigement.

Ainsi, l'année 2016-2017, avec un faible niveau d'enneigement, affiche une baisse significative du chiffre d'affaires et de l'excédent brut d'exploitation. Après une année 2020-2021 sans ski, la saison 2021-2022 enregistre le meilleur résultat de la période examinée. La SAGETS est plus réservée sur la saison 2022-2023, compte tenu du faible enneigement naturel et malgré la production de neige.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

L'augmentation de la fréquence des contre-performances pourrait se traduire par des pertes d'exploitation. Le contrat prévoit⁵³ qu'au cas où, à l'issue d'un ou plusieurs exercices, l'exploitation deviendrait « structurellement déficitaire pour des raisons étrangères à la gestion personnelle du délégataire, les parties établiront un constat des raisons de ce déficit, à l'effet de prendre des mesures de rétablissement de l'équilibre financier » sous la forme d'un avenant au contrat.

Tableau n° 33 : Service des remontées mécaniques - délégation de service public

En k€	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Chiffre d'affaires	16 009	14 528	18 573	18 635	17 729	2 039	21 384
Subvention d'exploitation						7 96754	
Achats	1 749	1 635	1 767	1 790	1 868	1 123	2 022
Charges externes	3 128	3 169	3 196	2 516	2 128	1 749	2 018
Impôts et taxes	264	291	312	314	283	196	291
Charges de personnel	5 875	5 902	6 572	6 620	6 406	2 809	6 936
EBE	4 997	3 517	6 725	7 379	7 047	4 096	10 079
Autres charges dont redevance d'affermage	4 134	3 951	5 444	5 419	5 248	4 413	6 104
Dot aux amortissements	1 568	1 453	1 557	1 677	1 713	1 694	1 900
Résultat d'exploitation	171	-824	671	623	547	-1 873	2 236
Charges financières	38	25	22	20	108	121	140
Résultat financier	36	-64	3	16	-75	-107	-126
Résultat courant	207	-811	674	640	471	-1 979	2 110
Impôts sur les bénéfices	-8	-6	-10	-8	22	-5	128
Résultat de l'exercice	191	-803	607	550	497	-1 950	1 764
CAF	1 002	-177	1 324	2 053	1 959	-229	3 660
Dette	6 075	6 071	8 274	7 920	11 270	17 280	15 718
Invest. Réalisés	717	912	1 277	1 200	5 520	2 101	135

	22/23	24/25			
Invest. Programmés exercices 2022-2023 et suivants	1 604	3 800			

Source: Commune.

Le chiffre d'affaires et le résultat de la SAGETS sont également affectés par les dépenses supplémentaires liées à la production de neige (enneigeurs, damage, frais de personnel et d'énergie dans un contexte de hausse structurelle), à l'exploitation déficitaire

⁵³ Article 11 : Rémunération du délégataire.

⁵⁴ Subvention de l'État dans le cadre des aides COVID, dite aide aux coûts fixes.

des activités de diversification (cf. point 4.2) et aux coûts de fonctionnement supplémentaires liés à l'ancienneté des remontées mécaniques.

Le contrat de délégation de service public de la SAGETS ne prend pas en compte la perspective du changement climatique, et n'anticipe pas de baisse de la taxe sur les remontées mécaniques ni de la redevance. La SAGETS a néanmoins précisé à la chambre que ses projections sont désormais bâties sur la base d'une mauvaise saison sur trois contre une sur cinq précédemment.

Selon la collectivité, le prochain contrat de DSP, en cours de renouvellement, devra a minima lui permettre de couvrir ses dépenses fixes de fonctionnement pour les 15-20 ans à venir, hors renouvellement d'équipements. La part fixe devra donc se situer entre 3 et 4 M€.

_____ CONCLUSION INTERMÉDIAIRE ____

La commune bénéficie d'une bonne santé financière, tant au titre du budget principal que du budget annexe remontées mécaniques et activités touristiques. Elle n'a pas, à ce jour, enregistré de diminution de ses recettes liées au tourisme, et principalement au ski, dont elle a même amélioré le rendement. Pour autant, la vulnérabilité d'une partie de ces produits au changement climatique (51 % en 2022) constitue une zone de risques dont elle doit tenir compte.

La nature des dépenses d'investissement a quant à elle d'ores et déjà fortement évolué, avec la création de retenues collinaires pour la production de neige et d'équipements liés à la diversification.

Alors qu'elle envisage encore de nombreux investissements, elle ne s'est dotée que tardivement d'une prospective financière et de plans pluriannuels d'investissement dont les montants ne sont toutefois pas concordants et qui ont un horizon très rapproché.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

3 LE MAINTIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIR HIVERNALES

La commune des Gets a choisi de prolonger la pratique du ski grâce à différentes techniques destinées à réduire son exposition à l'aléa climatique. Elle travaille concomitamment à la diversification de son offre touristique hivernale.

3.1 La stratégie de réduction de l'exposition à l'aléa climatique

Le pourcentage de pistes ouvertes par rapport au nombre total de pistes, en baisse sur la période, traduit les difficultés liées au manque de neige naturelle, malgré les stratégies mises en place.

Tableau n° 34 : Indice de skiabilité

Saison	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22
Nb de jours d'ouverture	123	123	122	114	121	119	124	116	92	51	118
Indice de skiabilité	0,96	0,93	0,89	0,80	0,83	0,74	0,94	0,85	0,92	NS	0,89

Source/note: SAGETS.

3.1.1 La gestion des pistes

La commune des Gets dispose de 54 km de pistes représentant 180 hectares et dont l'altitude maximum se situe à 1 815 mètres.

Carte n° 3: Plan des pistes du domaine skiable Les Gets-Morzine



La SAGETS a développé trois grandes stratégies pour améliorer leur skiabilité. Elles concernent le travail du profil des pistes, l'utilisation du damage et l'extension du domaine skiable vers le nord.

Afin de skier avec une surface de neige réduite, de l'ordre de 20 centimètres, <u>les pistes sont profilées</u> pour être larges et bien vallonnées. Chaque automne, après la saison de pâturage, l'ensemencement, le terrassement et le débroussaillement permettent d'éviter tous les obstacles, trous et bosses. Cette structuration des pistes correspond aux attentes de la clientèle qui en souligne la qualité dans les enquêtes de satisfaction réalisées en fin de saison. Cela a toutefois un impact visuel dont il n'a été pris conscience que très récemment, grâce à une action de sensibilisation de la direction départementale des territoires (DDT). Les projets de pistes à venir devraient s'insérer davantage dans le paysage.

Le damage des pistes est également largement utilisé.

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

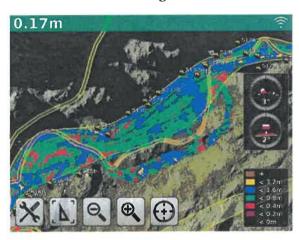
Damage

C'est une technique de préparation des pistes qui consiste à tasser la neige, à casser les bosses et boucher les trous pour assurer un meilleur confort de glisse aux skieurs. Dans un contexte de diminution de l'enneigement naturel, elle sert par ailleurs à répartir la neige produite artificiellement, à stabiliser le manteau neigeux et à récupérer la neige sur les bords de pistes.

Elle a connu des évolutions technologiques importantes depuis les années 60 et s'effectue désormais grâce à des dameuses dotées d'un niveau de technologie élevé. Ces machines sont montées sur des chenillettes et équipées de différents accessoires (lames, fraises, peignes...). Elles peuvent en outre être équipées d'un GPS couplé à un logiciel de mesure du manteau neigeux qui peut évaluer à 3 cm près la quantité de neige de chaque piste. Il définit en temps réel la cartographie du domaine et les zones à combler, ce qui facilite et sécurise le travail des dameurs, permet, en optimisant les trajets, de réduire la consommation de carburant et contribue également à réduire l'utilisation des enneigeurs et donc la consommation d'eau.

Photo nº 1: Dameuse / logiciel de mesure du manteau neigeux





L'utilisation des dameuses n'est toutefois pas sans incidence sur l'environnement. Elles sont tout d'abord très énergivores, et si des engins hydrauliques et électriques arrivent sur le marché ils posent des problèmes de stockage d'hydrogène ou d'autonomie. De plus, le compactage réduit la porosité et la perméabilité de la couverture neigeuse ce qui engendre un plus grand ruissellement des eaux.

En janvier 2023 la SAGETS disposait d'un parc de 14 dameuses équipées d'un GPS de mesure de l'enneigement. Elles ont été mises en circulation entre 2008 et 2023. Si l'on exclut la saison 20/21 qui n'est pas représentative en raison de la crise sanitaire, le nombre moyen d'heures de damages est de 7 353 par saison. Les variations s'expliquent principalement par les conditions climatiques et le niveau d'enneigement.

Tableau n° 35: Utilisation du damage

	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22
Nombre de dameuses	14	15	14	14	14	14	14	14	14
Nb d'heures de damage	7 630	7 069	7 437	6 639	8 158	8 271	6 668	1 142	6 953
Conso fuel (litres)	239 721	216 713	229 677	191 432	258 877	243 257	189 664	36 399	224 594
Conso / heures	31,42	30,66	30,88	28,83	31,73	29,41	28,44	31,87	32,30

Source: rapport d'activité SAGETS 2021/2022 et retraitements CRC.

Le coût du damage comprend différents postes : l'acquisition du matériel, son entretien, ainsi que le coût des carburants et du personnel. Hors amortissement, la charge annuelle s'est élevée à 1 151 k€ sur la dernière saison.

Tableau n° 36 : Coût du damage

En k€	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-2155	2021-22
Investissement	370	303	414	323	320	0
Crédit-Bail ⁵⁶	317	274	157	61	0	0
Fonctionnement	995	1 179	1 137	1 193	399	1 151
dont entretien	40	28	27	41	31	32
dont personnel	539	641	598	580	151	561
dont carburant	161	227	219	234	19	279
dont achats	255	283	293	337	198	279

Source: SAGETS.

L'évolution de la consommation des dameuses est relativement stable, malgré l'arrivée dans le parc de matériels plus récents, considérés comme moins énergivores. Pour réduire les coûts, les dameurs ont reçu une formation à l'éco-conduite en décembre 2022. Toutefois, la SAGETS se montre réservée sur les bénéfices à en attendre. En effet, elle considère que les économies potentielles sont liées à un travail de la neige moins performant pour le ski (notamment remonter la neige vers le haut des pistes ou utiliser la technique du fraisage pour mieux casser la glace et compacter la neige).

La station envisage par ailleurs d'étendre le domaine skiable plus au nord. À ce jour, le Mont-Chéry est particulièrement exposé au manque de neige dans sa partie sud et son enneigement artificiel parait peu pertinent. Toutefois, au regard de la fréquentation touristique hivernale des Gets, le secteur des Chavannes est jugé insuffisant pour absorber les flux de skieurs⁵⁷. La commune souhaite maintenir, voire développer, la fréquentation sur le Mont-Chéry qui offre un versant en altitude, exposé au nord, avec des perspectives d'enneigement considérées comme satisfaisantes par l'étude Climsnow. Le PLUi prévoit expressément « le projet d'extension du domaine skiable des Gets dans le secteur de Cantauze orienté Nord-Ouest (...) ». Ce projet s'accompagne en outre d'une évolution de l'offre de remontées mécaniques traitée ci-dessous (cf. 3.1.2).

3.1.2 La gestion des remontées mécaniques

Le domaine skiable compte 33 remontées mécaniques dont 25 exploitées par la SAGETS, et deux tapis roulants destinés aux enfants.

⁵⁵ Les dépenses de damage malgré la fermeture des pistes s'expliquent par l'obligation de sécurisation du domaine skiable et l'ouverture de certaines pistes aux licenciés de la fédération de ski.

⁵⁶ Alors qu'avant 2016 les dameuses étaient acquises par contrat de crédit-bail, depuis cet exercice elles le sont soit sur fonds propres, soit par emprunts. La stratégie d'acquisition est, en moyenne, d'une dameuse par an.

⁵⁷ Dans les enquêtes de satisfaction clients, l'encombrement des pistes est cité chaque année comme un point négatif de la station.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



Tableau n° 37 : Les remontées mécaniques des Gets

	Dénomination	Année pose	Ouverture	Débit (pers/ heure)	Commune
			loitées par la SAGETS	1200	T 0.
	Télécabine des Chavannes Télésiège des Chavannes	1973 2010	Hiver Hiver + été (VTT et	3000	Les Gets Verchaix
			randonneurs)		
	Télésiège des Perrières	2003	Hiver	2400	Les Gets
	Télésiège des Ranfoilly	2017	Hiver	3300	Verchaix
Chavannes (15 RM)	Télésiège des Nauchets	2002	Hiver + été (VTT)	3000	Les Gets
15.	Télésiège de la Croix	2000	Hiver	2400	Verchaix
ss (Télésiège des Folliets	1998	Hiver	1630	Les Gets
nne	Téléski des Ebauds	2008	Hiver	500	Les Gets
wa	Téléski Boule de Gomme	1950	Hiver	720	Les Gets
Chc	Téléski du Grand Cry	1978	Hiver	800	Les Gets
	Téléski du Stade	1970	Hiver	900	Les Gets
	Téléski du Vieux Chêne	1966	Hiver	825	Les Gets
	Téléski Mouille au Roy	1969	Hiver	600	Les Gets
	Téléski Tête des Crêts	1962	Hiver	900	Verchaix
	Téléski de la Mouille au Blé	2007	Hiver	1200	Les Gets
M)	Télécabine du Mont Chéry	1980	Hiver + été (VTT et randonneurs)	1200	Les Gets
Mont Chéry (7 RM)	Télésiège de la Pointe	1984	Hiver + été (randonneurs)	1972	Les Gets
2	Télésiège des Planeys	1982	Hiver	1200	Les Gets
hér	Télésiège du Chéry Nord	1986	Hiver	2000	La Cote d'A.
t C	Télésiège la Grande Ourse	1980	Hiver	1100	Les Gets
40n	Téléski Pointe de Chéry B	1963	Hiver	614	Les Gets
	Téléski Super Chéry 2	1968	Hiver	632	Les Gets
-01	Télésiège Grains d'or	2002	Hiver	3000	Verchaix
Perriè	Télésiège de la Rosta	1992	Hiver	2400	Les Gets
Pe	Téléski du Chateau	1989	Hiver	900	Les Gets
			ées exploitées par la SAGETS : 3'	7 ans	
			Télépente des Gets - Site des Perri		
	Téléski de la Turche	1945	Hiver	700	Les Gets
-			s par l'école de ski - Village		
	Téléski des carry	2005	ESF	600	Les Gets
	Téléski du Carry 2	1997	ESF	600	Les Gets
			riété du Pléney – Domaine de Morz		
	Télésiège du Belvédère	2021	Hiver	2800	Les Gets
	Télésiège de la Crusaz	1989	Hiver	2400	Les Gets
	Télésiège de Nabor	2005	Hiver	2000	Les Gets
	Télésiège des Fys	1984	Hiver	1350	Les Gets
	Télésiège des Mouilles	2000	Hiver	2400	Les Gets
			de l'ensemble du domaine : 36 ai		

Source: Base de données CAIRN + correctifs apportés par la SAGETS.

L'âge moyen des remontées exploitées par la SAGETS est de 37 ans, ce qui est nettement supérieur à la moyenne (29 ans) comme à la médiane (23 ans) des stations des Alpes. Depuis le renouvellement du télésiège du Ranfoilly en 2017, la commune n'a plus investi dans les remontées mécaniques. Il n'existe pas de programmation ni de projets chiffrés de renouvellement ou de rationalisation des remontées mécaniques existantes.

Cette vétusté a des conséquences financières sur le résultat d'exploitation de la SAGETS. Les charges d'entretien sont plus importantes, avec notamment des grandes inspections particulièrement couteuses dont la périodicité dépend de l'ancienneté du matériel. Leur montant prévisionnel pour les dix années à venir est estimé à 4 M€ (Annexe n°2).

Dans un environnement concurrentiel, cette vétusté peut également avoir une influence sur la fréquentation et donc sur les recettes, les clients étant en attente d'un matériel plus moderne, plus confortable et plus rapide. À cet égard, les enquêtes de satisfaction clients réalisées depuis la saison 2015/2016 montrent que le rapport qualité/prix des forfaits et le confort des remontées mécaniques sont des éléments critiqués par les répondants.

Par ailleurs, le Mont-Chéry qui accueille 30 % des remontées mécaniques représente seulement 10 % des passages et entre 9 et 12 % des recettes encaissées (Annexe n°2), en raison de sa forte exposition au manque de neige dans sa partie sud et parce que les remontées mécaniques y sont particulièrement vétustes.

Pour relancer la fréquentation dans ce secteur, deux évolutions des remontées mécaniques sont envisagées. D'une part, en lien avec l'extension du domaine skiable vers le secteur de Cantauze, une rationalisation des équipements, dont la nature, le montant et le calendrier ne sont pas arrêtés, a vocation à améliorer la rentabilité économique du Mont-Chéry. D'autre part, le conseil municipal du 25 août 2014 a validé la création d'une liaison par téléporté entre les Chavannes (1 227 mètres) et le Mont-Chéry (1 530 mètres)⁵⁸. Il a opté pour une délégation de service public sous forme de concession pour un coût estimé à 6 M€ HT. La DSP, d'une durée de 25 ans (2018-2043), a été attribuée à la SAGETS le 12 août 2016. Les travaux étaient alors estimés à 8,5 M€ avec une mise en service prévue pour la saison 2017-2018. En avril 2023, la date de démarrage des travaux n'était toujours pas fixée et le projet, qui figure dans le PLUi adopté en 2022, devait être à nouveau débattu en l'absence de consensus politique et local.

⁵⁸ Liaison par les cimes d'une longueur de 1 445 mètres en un seul porté qui figurait au plan de mandat 2014/2020. Le débit prévisionnel est de 900 personnes par heure dans chaque sens.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

P, AR I'ARCELLANE

Photo n° 2: Plan de situation du projet de téléporté Chavannes - Mont-Chéry

Source: DSP téléporté.

Selon le compte prévisionnel d'exécution de la DSP, le premier résultat positif interviendrait en 2040. Sur la durée du contrat, le cumul des résultats serait négatif de 4,3 M€. Même si le résultat positif de la dernière année d'exploitation, estimé à 222 k€, se maintenait les années suivantes, et ce malgré l'évolution des charges de fonctionnement et la dégradation de l'enneigement naturel, il faudrait 19 années supplémentaires, soit jusqu'en 2062, pour absorber le résultat négatif. De plus, le coût des travaux, estimé à 8,5 M€ en 2016, doit être actualisé pour tenir compte d'un contexte inflationniste marqué.

Ce projet apparait manifestement non rentable. La chambre recommande donc qu'il soit réexaminé à l'aune des prévisions d'enneigement et de données financières actualisées.

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur précise que dans le cadre du renouvellement en cours de la DSP relative aux activités touristiques, la commune a procédé à la résiliation anticipée de la convention de DSP portant sur la liaison téléportée Chavannes / Mont-Chéry, sans que l'on sache toutefois si ce projet sera repris dans la future DSP.

Recommandation n° 3. : réexaminer le projet de téléporté entre les secteurs des Chavannes et du Mont-Chéry, à l'aune des prévisions d'enneigement dont dispose désormais la commune et de données financières actualisées.

3.1.3 La production de neige

Aux Gets, comme dans la plupart des stations de montagne, la production de neige est la principale stratégie déployée pour faire face au manque de neige et sécuriser l'offre de ski.

« Face au risque de généralisation des aléas climatiques, la station des Gets a besoin de fiabiliser son enneigement, et notamment en altitude, afin de garantir du ski commercial satisfaisant en début de saison. Pour cela, il est nécessaire d'étendre le réseau existant et d'augmenter la capacité de production de neige de culture, ce qui implique de disposer de ressources en eau instantanées suffisantes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : lors de la saison 2006-2007, année déficitaire en enneigement, le chiffre d'affaire de la station a été de 9M contre 15,5M pour la saison 2010 - 2011 où le déficit en neige a pu être comblé par la neige de culture. Ces chiffres montrent l'intérêt de garantir les activités liées au ski (et surtout aux emplois qui en découlent). » 59

En 2023, 45 % des pistes sont enneigées. Bien que la volonté d'étendre cet enneigement à de nouvelles pistes soit évoquée, il n'existe pas d'étude stratégique, avec des objectifs chiffrés, tenant notamment compte des conclusions fournies dans le cadre de l'étude Climsnow.

Tableau n° 38 : Évolution de l'enneigement des pistes

	14/15	17/18	21/22
Nombre de pistes	49	51	52
dont nb de pistes enneigées artificiellement à 100 %	11	10	16
dont nb de pistes enneigées artificiellement < 50 %	12	12	9
dont nb de pistes enneigées artificiellement > 50 %	3	3	3
dont non enneigeables artificiellement	23	24	24
Part du domaine skiable enneigé artificiellement	36 %	35 %	45 %
Surface de pistes (en hectare)	178 ha	182 ha	180 ha
dont surface de pistes enneigées (en hectare)	63 ha	62 ha	85 ha
Nombre d'enneigeurs	161	180	303
dont perches	132	142	212
dont ventilateurs	29	38	91

Source: Rapport 2021-2022 de la SAGETS.

⁵⁹ Étude d'impact pour la création des retenues collinaires de la Renardière et des Chavannes, 2016.

La production de neige

Elle s'effectue grâce à des enneigeurs, qui fabriquent mécaniquement de la neige à partir d'eau et d'air. Ils prennent la forme de perches (canons bi-fluides) ou de ventilateurs (canons mono-fluide). Les seconds sont plus chers, consomment davantage mais sont plus performants notamment à basse température.

Photo no 3: Enneigeurs bi-fluides et mono-fluide





Les enneigeurs sont soumis à des contraintes financières, en raison de coûts d'acquisition, de fonctionnement et d'entretien élevés, et climatiques car ils nécessitent une ressource en eau importante et des températures égales ou inférieures à - 2 ou - 3 degrés⁶⁰.

La production de neige est en outre doublement affectée par le changement climatique qui induit un accroissement des besoins et dégrade ses conditions de production, avec des températures plus élevées et moins de ressource en eau.

L'impact de la production de neige sur l'environnement concerne :

- la ressource en eau (prélèvements qui perturbent le cycle de l'eau, fuites et évaporation dans les retenues collinaires comme au moment de la production de neige, conflits d'usages);
- la consommation énergétique (captage de l'eau, production de neige, damage);
- le réchauffement et l'imperméabilisation des sols ainsi que de la modification des biotopes.

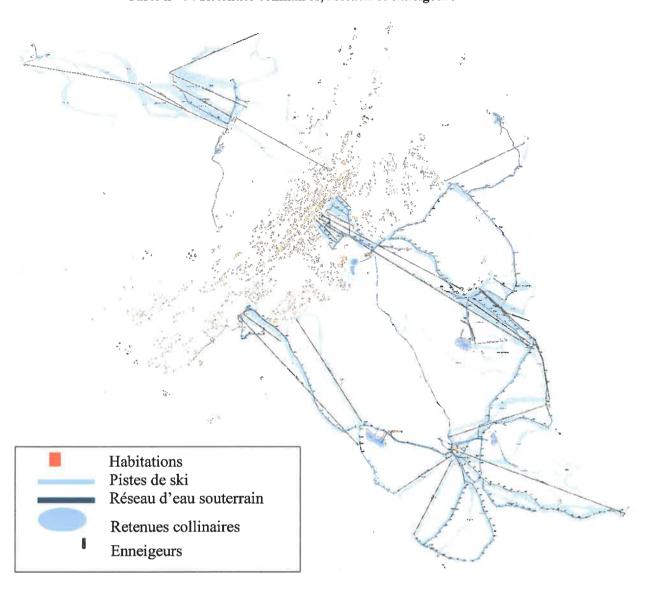
La station des Gets dispose de 212 enneigeurs bi-fluide et 91 enneigeurs monofluide, de cinq salles des machines⁶¹ (usines à neige) et de 27 km de réseau d'alimentation. Le nombre d'enneigeurs a augmenté de 88 % depuis 2014. Six nivoculteurs⁶², dont trois saisonniers, sont nécessaires pour en assurer le fonctionnement.

⁶⁰Les fabricants proposent de nouveaux modèles capables de produire avec des températures positives. Ils sont encore peu répandus.

⁶¹ Salles des machines du Golf, des écoles et du Ranfoilly, et deux plus petites aux Perrières et au Chéry.

⁶² Les nivoculteurs travaillent à la production de neige.

Carte n° 4: Retenues collinaires, réseaux et enneigeurs



Source: SAGETS

S'il y a quelques années la production de neige servait à conforter le manteau neigeux, elle est désormais utilisée en sous-couche en avant saison et en ajout, en mélange ou non avec de la neige naturelle, en cours de saison (sous réserve de la disponibilité de la ressource en eau et de températures suffisamment basses). Elle permet de préparer la saison et peut assurer l'intégralité de l'enneigement jusqu'au sommet des pistes sur 45 % du domaine skiable représentant 81 hectares, en constante augmentation depuis 10 ans. Sans enneigement artificiel, la station ouvre difficilement, particulièrement dans les zones en dessous de 1 500 mètres.

La stratégie d'enneigement des pistes est progressive. À partir de début novembre, dès que la température extérieure atteint -2 à -3°C, avec un niveau d'humidité suffisant, la SAGETS commence à produire de la neige sur toutes les pistes équipées. Les dameuses interviennent avant l'ouverture de la station, à partir de 40 cm de neige disponible. L'enneigement commence par les pistes les plus faciles qui reviennent jusqu'au centre du village, en organisant un circuit sur le domaine skiable. Ensuite les liaisons sont enneigées

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

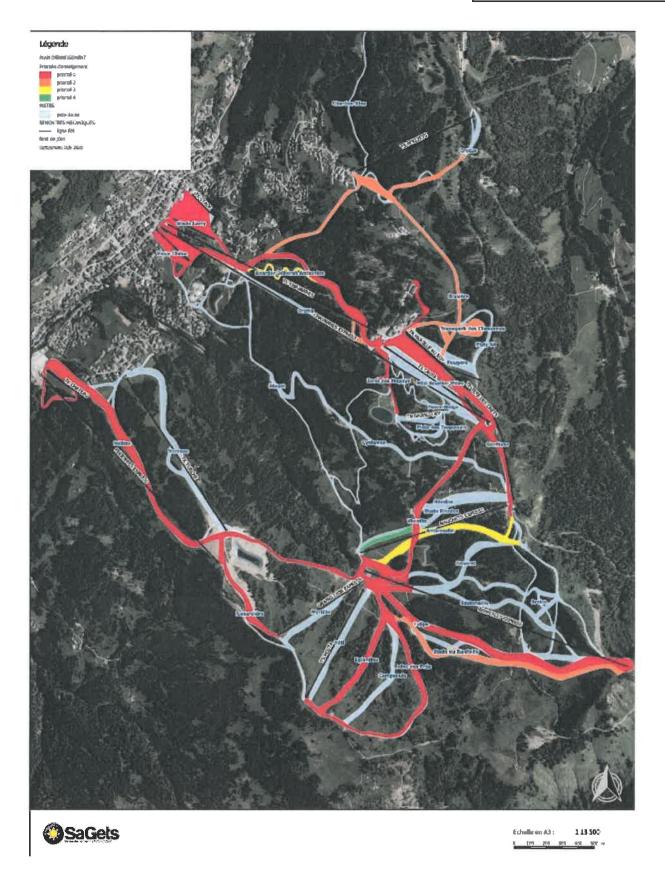
ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

avec les domaines skiables voisins pour permettre la vente des forfaits sur un domaine plus étendu. L'élargissement de la surface enneigée de chaque piste est progressif en fonction de la neige disponible.

La SAGETS constate que les conditions climatiques sont moins favorables pour la production de neige. Le froid arrive plus tard, il est moins marqué et l'hiver connait des périodes de réchauffement qui provoquent la fonte de la neige mais ne permettent pas d'en produire. Les besoins en eau sont croissants et les capacités de pompage sont limitées.



Carte n° 5: Plan d'enneigement des pistes – Chavannes et Mont-Chéry



Source: SAGETS.

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

L'évolution de la production de neige entre 2013/2014 et 2021/2022 s'explique par la création de retenues collinaires.

Tableau n° 39: Production de neige aux Gets (en m³)

En m3	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22
Capac. des retenues	57 000	57 000	66 350	66 350	68 000	68 000	141 800	141 800	196 000
Vol. de neige produit	267 000	292 466	352 000	233 248	346 906	324 922	410 000	280 000	341 024
Conso. d'eau	133 500	146 233	176 000	116 624	173 453	162 461	205 000	139 396	170 512
Chutes de neige cumulées année civ. (en cm)	529	397	620	290	687	559	445	ND	ND

Source : Rapport d'activité de la SAGETS

Si les volumes d'eau utilisés sont connus, le rapport d'activité de la SAGETS affiche qu'un m³ d'eau permet de produire 2 m³ de neige. Il est plus probable que le rapport soit de 1,8 compte tenu des pertes liées au vent et à l'évaporation qui ne sont pas mesurées.

Bien que la SAGETS ne dispose pas de sous-compteurs électriques permettant de différencier la consommation liée aux remontées mécaniques et celle pour la production de neige, le coût de l'enneigement (hors investissements communaux) a pu être estimé. Il est en forte augmentation sur la période (+ 28 %), avec des coûts d'énergie multipliés par 2,7 entre 2016/2017 et 2021/2022. De plus, le coût de l'eau n'est pas valorisé.

Tableau n° 40 : Coût de l'enneigement

	4 (1)		40/40	40/00	00/01	0.4.10.0
En €	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22
Investissement	147 565	155 326	210 193	1 123 755	0	0
Crédit-bail	124 324	124 618	124 618	124 833	124 404	78 526
Fonctionnement	432 213	381 319	416 653	473 477	339 049	551 406
dont entretien	28 604	30 747	23 503	53 035	17 577	31 357
dont personnel	192 893	218 622	212 012	207 223	119 326	246 783
dont énergie	88 305	82 041	103 000	160 398	159 718	237 513
dont achats	122 411	49 909	78 138	52 821	42 428	35 753

Source: SAGETS

3.1.4 Le développement de la production de neige et les besoins en eau

La production de neige est fortement dépendante de la ressource en eau. En France, elle provient en grande partie des retenues collinaires alimentées principalement par pompage des nappes phréatiques ou prélèvement dans les cours d'eau ou les lacs, et qui peuvent en outre cumuler plusieurs usages (production de neige, alimentation en eau potable, utilisations agricoles ou pastorales).

La réglementation applicable aux retenues collinaires

Autorisations de création

Les retenues collinaires font partie des installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) pouvant être soumis à déclaration ou à autorisation en fonction des dangers qu'ils représentent et de la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques, compte tenu notamment de l'existence des zones et périmètres institués pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L. 214-1 à L. 241-6 du code de l'environnement). Les projets sont également soumis aux principes de gestion de la ressource en eau fixés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

En outre, le code de l'urbanisme les considère comme des constructions soumises à autorisation.

Autorisations de prélèvements

Les prélèvements doivent être effectués après autorisation préfectorale et un débit minimal obligatoire d'eau doit être réservé au cours d'eau et au fonctionnement minimal des écosystèmes ainsi qu'à tous les usages de l'eau (article L. 214-18 du code de l'environnement).

La commune des Gets dispose de six retenues collinaires. Cinq d'entre elles sont principalement destinées à la production de neige. Elles sont alimentées par des prélèvements dans plusieurs cours d'eau qui sont limités par le débit réservé⁶³ et le prélèvement maximum (exprimés en litres par seconde) fixés par arrêtés préfectoraux. L'autorisation de prise d'eau sur le ruisseau de l'Arpettaz, qui représentait 46 000 m³ par an avant la création de la Renardière (contre 300 000 m³ désormais), n'a été régularisée que tardivement, par un arrêté préfectoral du 27 décembre 2018⁶⁴.

La retenue de la Mouille au Blé, qui est équipée d'une bâche alimentaire, est destinée à terme pour 50 % à la consommation d'eau potable. En pratique, elle n'est utilisée jusqu'ici que pour la production de neige. Elle est alimentée par captage de source. Dans l'attente de la réalisation d'une usine de filtration et de la connexion avec le réseau d'eau potable, elle sert depuis 2008 quasi uniquement à la production de neige.

Ces retenues sont systématiquement remplies dès que cela est possible dans la limite du volume annuel autorisé et l'exploitant peut transférer les eaux d'une retenue à une autre.

⁶³ Le débit réservé est le débit minimal d'eau imposé par l'autorité administrative aux gestionnaires d'équipements pour assurer un minimum d'écoulement au cours d'eau et ainsi préserver les écosystèmes aquatiques.

⁶⁴ « Le prélèvement d'un débit maximum de 100 m³/h est autorisé au printemps, entre le 15 avril et le 15 juillet pour un volume maximum de 200 000 m³. Le prélèvement d'un débit maximum de 30 m3/h est autorisé le reste de l'année pour un volume maximum de 100 000 m³. Ces prélèvements sont autorisés sous réserve du débit réservé. Le volume maximum pouvant être prélevé est de 300 000 m³ pour alimenter les retenus de neige de culture des Chavannes, de la Renardière et des Pêcheurs. » Le débit réservé est de 19,2 l/s, ce qui correspond au débit de l'étiage du torrent. » Cela permet un prélèvement annuel de 300 000 m³ par an.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Tableau nº 41: Retenues collinaires

	Mise en service	Volume en m³	Utilisation	Alimentation
Retenue des pêcheurs	1986	13 500	Production de neige + pêche (à la marge)	Prélèvements dans le ruisseau de l'Arpettaz et excédent de la source du lac
Lac des écoles	1992	33 000	Production de neige + lac de baignade -	Prélèvements sur les ruisseaux du Gueffataz et du Char de la côte (affluents du torrent de l'Arpettaz).
Retenue du golf	2005	27 000	Production de neige + arrosage du golf	Alimentée par la retenue des écoles
Retenue de la Mouille au Blé	2008	40 000	Production de neige + eau potable	Prélèvements dans le torrent de l'Arpettaz
Retenue du Chéry	2016	5 750	Production de neige	Réseau d'eau potable du Mont Chéry
Retenue de la Renardière	2020	76 775	Production de neige + abreuvage des animaux (à la marge)	Prélèvements dans le torrent de l'Arpettaz
Volume total e	n m³	196 025		

Source: Commune des Gets

La commune estimait en 2016 à un peu plus de 390 000 m³ par an ses besoins en eau pour enneiger 88 hectares de pistes⁶⁵. Une étude avait mis en évidence un déficit d'environ 76 200 m³ d'eau par hiver pour sécuriser l'enneigement des pistes déjà équipées. La retenue de la Renardière permet de couvrir ce besoin. Les volumes d'eau consommés annuellement pour la production de neige, tels que figurant dans les rapports d'activité de la SAGETS n'ont toutefois jamais dépassé 205 000 m³ pour 85 hectares enneigés.

Au moment de l'instruction, la commune entendait néanmoins construire une nouvelle retenue collinaire de 110 000 m³ aux Chavannes pour développer sa capacité de production. Elle envisageait de la réaliser en 2025 pour un coût, intégrant les réseaux, d'environ 5 M€. En excluant la Mouille au Blé, destinée à l'alimentation en eau potable, la création de cette retenue collinaire permettrait d'augmenter de 78 % les capacités de stockage. L'étude Climsnow, bien que peu documentée sur les besoins en eau, précise que « d'après les modèles et en considérant des installations de type "perches", la consommation en eau globale devra augmenter d'environ 10 % entre 2020 et 2050, afin de compenser le manque progressif de neige naturelle. »

La nouvelle retenue collinaire prélèverait la ressource en eau dans le ruisseau de l'Arpettaz. L'étude d'impact de 2017 s'appuyait sur une expertise hydrologique datant de 2012 qui méritera d'être a minima mise à jour pour s'assurer de la fiabilité des volumes disponibles, compte-tenu de l'accélération du changement climatique.

⁶⁵ Une note complémentaire à l'étude d'impact pour les retenues collinaires de la Renardière et des Chavannes datant de février 2018, précise qu'« à terme pour enneiger les 88 ha de pistes qui seront équipées sur le domaine skiable des Gets il sera nécessaire de prélever 300 000 m³ d'eau par an dans l'Arpettaz en plus des prélèvements sur les ruisseaux de Gueffataz, du Char de la Cote, le forage des Perrières et l'excédent de la source du lac, soit au total 392 157 m³. » Une expertise hydrologique datant de 2012 précisait qu'un prélèvement d'environ 340 000 m³ sur l'Arpettaz représentait 12 % des flux annuels.

De plus, la commune des Gets se situe dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'Arve qui, dans son état des lieux, l'a identifiée comme secteur à enjeu pour ses problématiques de ressource en eau. Les prélèvements « neige » y sont le deuxième usage, après l'alimentation en eau potable. Le SAGE précise que « L'amont du territoire (dont font partie les Gets) restera globalement moins concerné par le manque d'eau. Cependant les tensions locales actuelles en montagne sur les ressources superficielles s'accentueront notamment en période hivernale où l'accueil des touristes et le recours à la neige de culture généreront sans doute par endroits des besoins en eau supérieurs aux capacités des ressources superficielles du territoire. » Il préconise d'améliorer l'évaluation locale de l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin, et pour les Gets, d'améliorer le suivi de l'hydrologie des cours d'eau aujourd'hui défaillant. Ainsi, en 2019, la commission locale de l'eau a désigné le territoire comprenant l'Arpettaz, parmi les zones prioritaires pour la réalisation de l'étude d'adéquation ressources-besoins-milieux. Cette étude n'a pas encore été menée, mais ses résultats pourraient ainsi limiter les possibilités de création d'une nouvelle retenue collinaire.

De plus, la commune devra tenir compte du plan eau du gouvernement du 30 mars 2023, qui comporte 53 mesures visant à organiser la sobriété des usagers de l'eau pour tous les acteurs, avec « un objectif de – 10 % d'eau prélevée d'ici 2030 ».

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre la commune précise envisager désormais une mutualisation avec la commune voisine de Morzine sur un lac existant en voie de disparition. Ce projet, s'il est retenu, sera soumis à la réglementation exposée ci-dessus.

La commune considère qu'il n'existe pas de conflits d'usages de l'eau. Il n'y a pas de production hydroélectrique et les réseaux d'approvisionnement pour l'eau potable et pour l'enneigement sont séparés. Il n'y a pas de besoins agricoles recensés⁶⁶ mais des besoins pour l'élevage pendant la saison d'été. Outre la possibilité ouverte à certains éleveurs d'abreuver leurs bêtes à l'extérieur de la retenue de la Renardière, un projet d'impluvium de 200 m³ devrait être réalisé dès 2023 dans les alpages.

La sécheresse de 2003 avait révélé la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable de la commune. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2013 dressait le bilan ressources / besoins en eau aux horizons 2020 et 2030, en tenant compte de l'augmentation prévisible de la capacité d'accueil de la commune. En 2020, la ressource était juste à l'équilibre et en 2030 le déficit plus ou moins important (entre 188 et 476 m³ par jour) selon les hypothèses retenues. La commune considère avoir depuis sécurisé son approvisionnement grâce à douze points de production par captage d'eau de source, dont un situé sur une commune voisine (Essert-Romand), et à la retenue collinaire de la Mouille au Blé qui n'est toujours pas raccordée au réseau d'eau potable, et qui apportera une capacité utile de 30 000 m³ supplémentaires. Elle doit notamment permettre de faire face aux pics de consommation pendant quatre semaines en hiver et deux semaines en été. Le maire a également précisé que la retenue collinaire des Chavannes pourra apporter un complément en eau potable, bien que cela ne figure pas dans les études.

⁶⁶ Six agriculteurs sont recensés sur la commune.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Le schéma directeur de 2013 est obsolète et, en avril 2023 il n'existe pas d'études à 10, 15 ou 20 ans sur la vulnérabilité des sources d'approvisionnement rapportée aux besoins en eau et à leur évolution.

Deux grandes difficultés sont toutefois relevées par la collectivité. D'une part le taux d'occupation de la station fait fortement fluctuer les besoins et la qualité de l'eau potable. D'autre part, il existe d'importantes fuites dans le réseau pouvant représenter, selon elle, jusqu'à 30 % des volumes consommés dans le centre du village. Le repérage de ces fuites permet de programmer chaque année des travaux de réparation sur le réseau.

La chambre recommande à la commune d'évaluer la disponibilité réelle de la ressource en eau à la bonne échelle géographique (communale ou intercommunale) et en tenant compte des pics de saisonnalité (à la semaine, voire au jour le jour), dans la perspective du changement climatique (répartition de la pluviométrie annuelle, diminution des débits de fonte).

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur précise que la commune suit de manière hebdomadaire les captages et pompages réalisés, ce qui lui permettra de disposer de données en vue de la réalisation d'une analyse prospective.

Recommandation n° 4. : évaluer la disponibilité réelle de la ressource en eau à la bonne échelle géographique et en tenant compte des pics de saisonnalité (à la semaine, voire au jour le jour), dans la perspective du changement climatique (répartition de la pluviométrie annuelle, diminution des débits de fonte).

3.2 La diversification de l'offre touristique hivernale

La diversification hivernale consiste à proposer des activités complémentaires au ski alpin. Certaines sont dépendantes de la neige, comme le ski de randonnée, le ski nordique, la luge, ou les chiens de traineau, et génèrent peu de recettes, malgré les dépenses nécessaires, notamment pour l'aménagement des sentiers et des pistes. D'autres sont moins dépendantes de la neige et offrent une alternative en l'absence de neige.

Le PLUi du Haut Chablais rappelle l'objectif de « Proposer en hiver des activités complémentaires aux skieurs et leurs familles. »

Aux Gets, hormis la patinoire, les activités de diversification hivernales liées à la neige sont essentiellement portées par des acteurs privés : ballades en traîneau, VTT électrique sur neige, raquettes, cani-rando ou ski joëring⁶⁷. La commune cherche quant à elle à développer principalement une offre touristique quatre saisons, pour partie exploitable en hiver : parc Alta-Lumina, luge sur rails ou accrobranches (cf. partie 4).

Afin de renforcer l'attractivité de la saison d'hiver, elle propose également des animations. Elle accueille ainsi des concerts dans la cadre du festival des Portes du soleil « Rock the pistes », créé en 2011, qui se déroule en mars. Du 14 au 21 janvier 2023, s'est

⁶⁷ Activité originaire de Scandinavie où le skieur est tracté par un cheval.

tenu le premier festival « Montreux comedy fait du sky » à l'initiative de l'office du tourisme. Cette manifestation de stand-up doit permettre de développer la fréquentation hors vacances scolaires avec des spectacles en français et en anglais, les britanniques représentant la clientèle étrangère la plus nombreuse de la station.

Le schéma ci-dessous, extrait du baromètre de satisfaction clientèle élaboré à la demande de l'office de tourisme⁶⁸, présente les activités hors ski qui ont été pratiquées par les répondants, dont 14 % se déclarent non-skieurs.

Alta Lumina 31% Activités hors-ski pratiquées Patinoire 30% SPA - bien-être 25% Quelle(s) activité(s) avez-vous Manège de chevaux de bois 21% pratiquée(s) pendant votre séjour ? Cinéma 13% Relaxation 12% Bowling 9% Visite de la fabrication de fromage 8% Visite de ferme 7% Musée de la musique mécanique 6% Natation 5% Art'N Chéry / galerie d'art 4% Motoneige électrique 4% Chiens de traineau Ski joering Visite de la poterie artisanale Paranente 3% Visite de la galerie d'art 2% Bibliothèque Yoga / relaxation / shiatsu = 1% VTT sur neige = 1% Salle de sport = 1% Cani-rando **1%** Cours de fitness 7% Autre

Graphique n° 8: Activités de diversification pratiquées, hiver 2021 /2022

Source: Office de tourisme

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La commune des Gets a choisi de prolonger durablement la pratique du ski, qui reste le moteur de son économie, grâce à différentes techniques d'entretien et de gestion des pistes, mais aussi par la production de neige.

Pour améliorer la skiabilité, le profil des pistes at été adapté, l'utilisation du damage s'est développée et la commune projette l'extension du domaine skiable vers le nord. Elle a également renforcé ses capacités de production de neige en créant de

⁶⁸ Pour la saison 2021/2022 1 735 personnes ont répondu à un questionnaire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

nouvelles retenues collinaires et en déployant de nouveaux enneigeurs. Pour la saison 2022/2023 45 % du domaine skiable bénéficie d'un enneigement artificiel.

La collectivité travaille concomitamment à la diversification de son offre touristique pendant la saison d'hiver, grâce à des animations mais également à des activités à vocation quatre saisons.

4 LA DIVERSIFICATION ET LA DESSAISONALISATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

« Dès les années 1980, les premières difficultés sont apparues pour les stations de sports d'hiver, liées aux « hivers sans neige » successifs, au tassement de la fréquentation touristique et à l'évolution de la demande touristique (...). Dans ce contexte d'incertitudes, la diversification touristique s'est affirmée dès les années 2000 comme une stratégie visant à moins dépendre du ski ainsi qu'à répondre aux nouvelles attentes des touristes. »⁶⁹

La commune des Gets, confrontée à des difficultés après un hiver 1988-1989 sans neige, a adopté, dès 1991, un projet de station prévoyant trois orientations stratégiques : améliorer l'organisation et l'image de la station, mais aussi « conquérir de nouvelles clientèles (principalement en diversifiant nos équipements, nos produits, nos prestations) »⁷⁰.

4.1 Une diversification estivale déjà ancienne et toujours en cours

4.1.1 Une diversification portée depuis 30 ans par le VTT

L'organisation d'une épreuve de coupe de France de VTT en 1992 a marqué l'arrivée de cette activité dans la station. Depuis lors, la commune des Gets a régulièrement accueilli des compétitions, notamment dans le cadre du circuit mondial Mountain Bike (MTB), telles que des finales de coupe du monde en 2019 et 2021 et des championnats du monde en 2004, 2022 et 2023.

Les retombées de la coupe du monde de VTT des 12-14 juillet 2019 ont été évaluées à 10 000 nuitées⁷¹. La fréquentation des championnats du monde d'août 2022 a été estimée à 174 000 visiteurs⁷² et à 62 000 nuitées⁷³.

⁶⁹ Tourisme de montagne : la transition des stations de sport d'hiver face à la fragilité de l'enneigement, INRAE, 25 octobre 2021.

⁷⁰ « La vie gêtoise », bulletin municipal n° 23, décembre 1992.

⁷¹ G2A, analyse des retombées de fréquentation, coupe du monde de VTT, août 2019.

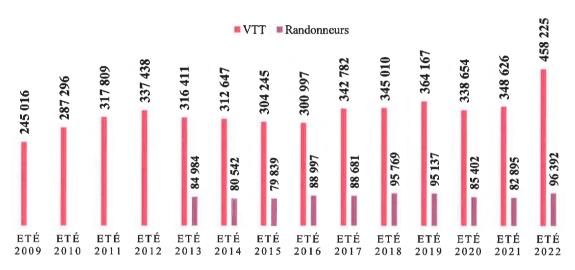
⁷² Bilan officiel des championnats du monde Moutain Bike UCI 2022, Les Gets et fédération française de cyclisme.

⁷³ G2A, Bilan fin de saison estival 2022, diapositive 3.

La pratique amateure du VTT s'est également développée. Depuis 2004, les Gets fait partie des communes accueillant les randonnées VTT du « Pass-Portes du Soleil » sur trois jours en juin. Le nombre de participants a été en constante progression depuis le lancement de l'événement, de 1 500 en 2004 jusqu'à 8 213 en 2019, avec une moyenne de trois nuits par participant⁷⁴. En raison de la crise sanitaire, l'événement n'a pas eu lieu en 2020. En 2021, du fait des restrictions de voyage pour les étrangers, la participation a reculé à 6 445.

Le bikepark des Gets, reconnu à l'international, propose 128 km de pistes. Trois remontées mécaniques sont destinées aux vététistes qui représentent 80 % des utilisateurs en été. 35 personnes⁷⁵ travaillent à cette activité.

Tableau n° 42 : Nombre de passage sur les RM en été (mai à septembre)



Les données concernant les randonneurs sont disponibles à compter de 2013. Source : Rapports du délégataire 2019-2020 et 2021-2022, données transmises par la SAGETS pour 2022.

Outre le VTT, la première vague de diversification comprend également un lac de baignade, le lac des Écoles, et un golf 18 trous qui ont été ouverts en 1995 et sont dotés chacun d'un restaurant. Le golf est ouvert de juin à octobre et le lac de juin à septembre.

Depuis 2011, la commune propose également le « lounge music festival » organisé en août.

4.1.2 Les projets conduits depuis 2017

Il n'existe pas de réflexion relative à la diversification à l'échelle du Chablais.

⁷⁴ Le nombre de passages de VTT aux remontées mécaniques des Portes du Soleil a été de 184 000 l'été 2001, 753 000 l'été 2011, 1,35 M l'été 2019, année record, et 1,1 M en 2020 et 2021. In Pass'portes du soleil, dossier de présentation, 2022.

⁷⁵ Site internet de la SAGETS.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Depuis 30 ans, et bien qu'il n'existe aucun plan structuré adossé à des études économiques, la commune a multiplié les projets de diversification de son offre touristique. Elle envisage de poursuivre le développement de nouvelles activités en s'inspirant de ce qui peut exister dans d'autres stations, au plan national ou international. Compte tenu des niveaux de fréquentation recensés, elle recherche principalement des propositions pouvant accueillir des flux importants de pratiquants ou de visiteurs⁷⁶ et s'adresser à un large public. Elle vise en outre des activités quatre saisons génératrices d'importantes retombées économiques (nuitées, restaurants, commerces).

Selon elle, seules la quantité, la diversité et la pertinence des activités proposées permettront d'attirer et de fidéliser la clientèle sur des durées de séjours et pour des revenus comparables à ceux procurés par le ski, autour de deux grandes saisons élargies, s'étirant sur neuf mois de l'année, et ciblant notamment les périodes hors vacances scolaires. Au cours des dernières années elle a ainsi réalisé de nouveaux équipements.

<u>Un parc aqualudique</u>⁷⁷ composé de structures gonflables fonctionne depuis l'été 2017 sur le lac des Écoles.

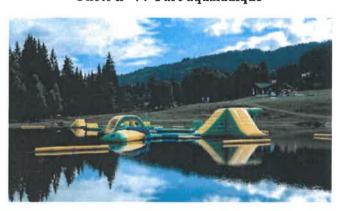


Photo nº 4: Parc aqualudique

Le spa « les Sources du Chéry » a été ouvert en décembre 2019 afin d'étoffer l'offre d'activités, en hiver comme en été, au bénéfice de tous les clients de la station. À cette date la SAGETS détenait 25 % des parts de la SAS l'Écrin des sens qui commercialise le spa. Depuis 2022, elle détient 50 % de la SAS et de la société civile immobilière propriétaire des murs. Le conseil municipal du 31 mai 2022 a prévu « le rachat, dans les années à venir, du reste des parts de ces deux sociétés ».

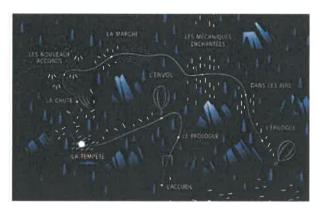
Le parc Alta Lumina a ouvert ses portes le 31 juillet 2020 à côté du lac des Écoles. Le projet a été présenté par la SAGETS lors du conseil municipal du 26 août 2019 avec pour objectif de « diversifier l'offre de loisirs sur la station » en proposant une activité « multi-saison complémentaire aux activités existantes, et s'adressant à tout public ». Il devait permettre de créer dix emplois permanents, contribuer « à augmenter les nuitées

⁷⁶ La commune cite l'exemple des chiens de traineaux qui permettent d'offrir une activité à un très petit nombre de personnes, avec des délais de réservation très élevés.

⁷⁷ Ce parc est appelé « parc wibit » du nom de la marque des structures gonflables utilisées.

touristiques » et avoir « un impact fort en termes de consommation dans les commerces / restaurants ». Pour préserver l'originalité du parc sur un territoire élargi, une clause d'exclusivité de 50 kilomètres à vol d'oiseau autour des Gets a été intégrée au contrat avec la société conceptrice du parc.

Carte nº 6: Le parc nocturne interactif « Alta Lumina »



L'attraction utilise des technologies audiovisuelles, de projection et interactives pour créer un parcours nocturne immersif basé sur des histoires. Les visiteurs parcourent un sentier de 800m à travers la forêt, suivant le voyage d'un musicien itinérant.

<u>Une luge sur rails</u> avec un débit maximum de 518 personnes par heure devrait ouvrir pour l'été 2023 sur le site des Perrières. Elle comprend une piste de montée de 380 mètres et une piste de descente de 726 mètres.

Un <u>parc acrobatique en hauteur</u> (accrobranche, espace de jeux de filets, tyroliennes...) est également en projet à proximité du lac des Écoles. Il doit également permettre d'accueillir des flux importants de visiteurs. L'accrobranche et les tyroliennes seraient ouvertes d'avril à octobre⁷⁸, mais certaines activités auront vocation à être accessibles en hiver.

Parallèlement, pour limiter la circulation et pallier l'insuffisance des places de parking lors des pics de fréquentation, la commune projette⁷⁹ la création d'une ligne de transport en commun par téléporté entre le centre du village et le lac des Écoles, permettant d'accéder aux activités touristiques et à l'école.

La commune propose également des animations et s'associe à des événements destinés à renforcer la fréquentation. Ainsi, sur la période du 15 octobre à fin novembre, l'office de tourisme a augmenté l'offre d'animations au centre du village, notamment à destination des enfants. La station s'est également associée au Tour de France cycliste. Lors du passage de la course en 2022, avec un départ d'étape et une journée de repos à Morzine, les nuitées ont progressé de 28 %80. Le 16 juillet 2023, une étape du Tour de France partira des Gets.

⁸⁰ G2A, Bilan de saison estivale 2022, diapositive 3.

daté.

⁷⁸ Mission d'accompagnement – Redynamisation d'une activité dans les arbres, document non

⁷⁹ Ce projet est déjà évoqué dans le numéro 45 de « La vie gêtoise » en 2014.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

La commune n'a pas identifié de conflits d'usages de nature à remettre en cause le développement des activités estivales, alors que les risques sont particulièrement sensibles pour les activités agricoles et pastorales, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau ou les risques naturels. La cohabitation entre les randonneurs et les vététistes a été assurée par la création de circuits séparés dédiés à chaque activité. Le VTT hors-pistes constitue toutefois une difficulté et une extension des pistes est envisagée.

4.2 L'absence de rentabilité financière des activités de diversification

À compter du 1^{er} janvier 2008, la commune a confié l'exploitation des activités touristiques communales à la SAGETS en lieu et place d'une autre SEM, afin que le domaine skiable finance leurs déficits structurels d'exploitation.

En effet, les recettes générées par ces activités sont insuffisantes pour atteindre l'équilibre financier, ce que la chambre régionale des comptes relevait déjà dans son rapport d'observations concernant la SAGETS pour la période 2009-2015⁸¹.

Depuis, même si leur périmètre a légèrement évolué⁸² et que les encaissements progressent régulièrement, ce constat est toujours d'actualité.

Tableau n° 43 : Activités touristiques DSP SAGETS : EBE et résultat – En k€

		Été 2018	Été 2019	Été 2020	Été 2021
	VTT	78	228	245	286
77 (1	Golf	-197	-126	-60	-94
Excédent brut	Lac	-23	-19	-8	-69
d'exploitation	Autres (a)	-82	-85	-57	-105
	TOTAL	-224	-2	120	18
	VTT	-340	-73	-15	-49
	Golf	-297	-250	-198	-258
Résultat net	Lac	-94	-115	-96	-145
	Autres (a)	-57	-60	-39	-121
	TOTAL	-788	-498	-348	-573

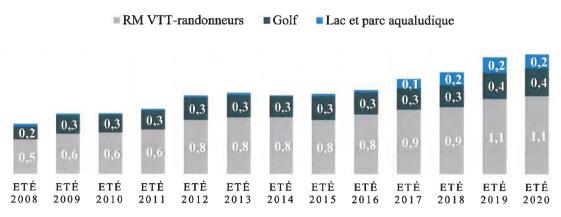
⁽a) Ski de fond, raquette, sentier pédestre, aventure parc (jusqu'à l'été 2020), patinoire, restaurants du lac et du golf, tennis.

Source : Rapports du délégataire

⁸¹ Rapport d'observations définitives, SAGETS : 2009-2015, pages 8 et 9.

⁸² Disparition du parc d'aventure au profit du parc aqualudique qui ne relève pas de la DSP.

Graphique n° 9 : Les encaissements des principales activités estivales - En M€



Source : Rapport du délégataire

Le <u>centre de bien-être « Les Sources du Chéry »</u>, ouvert peu avant la crise sanitaire, n'a jusqu'ici pas été en mesure de démontrer sa rentabilité.

En 2019, le coût du <u>parc Alta Lumina</u> avait été estimé à 3,8 M€ en investissement. Dans les faits, il a atteint 4,1 M€, dépassant de 7 % l'estimation initiale. Sur la base de 175 000 entrées, l'excédent d'exploitation était évalué à 600 k€. L'équilibre financier devait être atteint, dans une hypothèse basse de fréquentation estimée à 100 000 entrées⁸³. La première année d'exploitation a été affectée par la crise sanitaire : jauge réduite pendant l'été, confinement le 30 octobre 2020, fermeture des remontées mécaniques pendant l'hiver 2020-2021. Pour la première saison complète, en 2021-2022, le parc a attiré un peu plus de 56 000 visiteurs. La fréquentation a pu pâtir de la mise en place du pass sanitaire et l'ouverture printanière a été restreinte faute de personnel. Pourtant, selon le rapport du délégataire, cette fréquentation, bien que largement en-deçà des objectifs initiaux, est jugée « conforme (aux) attentes ». Pour la saison 2022-2023, qui n'a pas connu de restrictions d'ouverture, la fréquentation prévisionnelle est estimée à 60-70 000 entrées. Pour l'améliorer, les visiteurs ont été admis par groupe de 180 au lieu des 120 prévus dans le projet initial. Le seuil de rentabilité initial n'a donc pas été atteint et semble désormais inaccessible⁸⁴.

Les coûts d'investissement du <u>parc acrobatique en hauteur</u>, évalués à 904 k€, et de la <u>luge sur rail</u>, évalués à 5 M€, seront pris en charge par la commune sur le budget annexe remontées mécaniques et activités touristiques. Le projet de luge bénéficie de subventions de 1,1 M€ du département et de la région.

Le résultat annuel du parc acrobatique est évalué à 47 k€ pour 40 000 entrées. Le nombre d'entrées a été estimé en fonction de la fréquentation de l'ancien parc aventure et

⁸³ Conseil municipal du 26 août 2019.

⁸⁴ LDP, Alta Lumina, Les Gets, Études de marché, évaluation d'impact économique et étude du futur potentiel, 7 mars 2023, diapositive 8 : « nous prévoyons que la fréquentation pourrait augmenter considérablement au cours de deux prochaines années pour atteindre environ 80 000 personnes ».

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023



ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

du parc Alta Lumina, ce qui est cohérent. L'activité nécessiterait cinq équivalents temps plein⁸⁵. Le projet de luge n'a quant à lui pas fait l'objet d'une étude de rentabilité.

Les modalités d'exploitation de la luge et du parc acrobatique en hauteur, en régie ou par la SAGETS, ne sont pas encore déterminées.

À ce jour, la chambre observe que malgré des efforts de diversification anciens, importants et coûteux, c'est bien le ski qui finance les investissements et les déficits d'exploitation des activités de diversification. Celles-ci ne sont donc pas en mesure de proposer une alternative économique au ski. Si la commune envisage, à terme, un forfait multi-saisons qui permettrait d'accéder de manière illimitée à un panier d'activités, cette ambition n'est corroborée par aucune analyse économique prospective, ni par aucune étude de marché.

Néanmoins, en renforçant l'attractivité touristique du territoire, en particulier en été, la diversification génère de nouvelles retombées économiques. Ainsi, la fréquentation estivale a progressé de 15 % entre 2018 et 2022, les commerces de la station se sont adaptés et sont ouverts sur des périodes plus importantes. Cette hausse de fréquentation s'inscrit également dans une évolution générale des pratiques touristiques et de loisirs.

La chambre recommande à la collectivité de formaliser sa stratégie d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2050 en l'adossant à des études économiques de rentabilité.

Recommandation n° 5. : formaliser la stratégie d'adaptation de la station au changement climatique à l'horizon 2050, adossée à des études économiques de rentabilité.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La diversification touristique a débuté aux Gets dès les années 90 avec le développement d'activités estivales portées par le VTT (1992), un golf et un lac de baignade (1995). Une deuxième vague de diversification, avec, chaque fois que possible, une ambition quatre saisons, est intervenue à la fin des années 2010 : parc aqualudique (2017), spa (2019) et parc nocturne interactif (2020). Le développement se poursuit avec deux activités en cours de réalisation, la luge sur rail (2023) et un parc acrobatique en hauteur.

Pour encourager la fréquentation estivale, la commune a par ailleurs fortement développé l'événementiel, essentiellement autour de manifestations sportives. De plus, pour favoriser l'accès aux sites touristiques, mais également pour faciliter les déplacements des habitants, elle prévoit la création d'une infrastructure de transport en commun.

Les activités de diversification mises en place, jusqu'ici non rentables, sont financées grâce aux bénéfices dégagés par la vente des forfaits de ski. La diversification

⁸⁵ Mission d'accompagnement – Redynamisation d'une activité dans les arbres, document non daté.

n'a en effet pas trouvé son équilibre financier et n'offre pas d'alternative économique au ski. Toutefois, elle contribue au développement de la fréquentation du village et génère des retombées économiques pour le territoire.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023





ANNEXES

Annexe n° 1. Les retombées économiques du tourisme	.76
Annexe n° 2. La gestion des remontées mécaniques	.77
Annexe n° 3. Schéma hydraulique neige	.79



Annexe n° 1.Les retombées économiques du tourisme

	Retombées hiver	Retombées été	Part de l'été
Magasins de sport	6 709 380	1 677 345	20 %
École de ski	4 437 615	0	0 %
Restaurant	13 740 896	7 398 944	35 %
Commerce	7 409 400	3 989 677	35 %
Hébergements marchands	30 418 368	8 054 924	21 % (a)
Remontées mécaniques	21 800 000	1 415 079 (b)	6 %
Autres	4 697 268	2 529 298	35 %
TOTAL	89 212 927	25 065 267	22 %

⁽a) 35 % des nuitées avec un prix de vente divisé par deux en été.

Source : office du tourisme pour l'hiver et estimation CRC pour l'été

⁽b) Chiffre fourni par la SAGETS.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



Annexe n° 2.La gestion des remontées mécaniques

Tableau n° 44 : Coût prévisionnel des grandes inspections en k€ pour les 10 prochaines années

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
TSD Chavannes	40	20	20		315	160	160		40	20
TSD Nauchets		80	20			200	200			80
TSF Pointe		40					235			
TC Chéry			150			150			150	
TC Chavannes			1.2	198.8				1.2		
TSD Grain d'Or						80				
TSD Perrières							80			
TSD Ranfoilly										
TSF Folliets		40					200			
TSF Croix				40					250	
TSF Rosta	250					40				
TSF Grande Ourse			124					100		
TSF Planeys	40					150				
TSF Chéry Nord		20		20			20		300	
TOTAL	330	200	315.2	258.8	315	780	895	101.2	740	100

Source: Rapport d'activité SAGETS 2021 / 2022

Tableau n° 45: Fréquentation et chiffre d'affaire des remontées mécaniques par secteur

	2017/	2018	2018/	2019	2019/	2020	2021/	2022
	NB passages	CA-€	NB passages	CA-€	NB passages	CA-€	NB passages	са-€
Télécabine Chavannes	ND	1 350 962	398 829	1 271 807	332 516	1 367 593	364 191	1 534 856
Chavannes	ND	4 454 859	928 848	4 136 681	771 516	3 629 104	975 658	4 449 319
Ranfoilly Pointe	ND	3 604 435	1 033 807	3 749 281	924 240	3 518 034	1 121 657	4 139 168
Rosta	ND	1 221 495	705 376	1 264 248	585 104	1 100 202	716 243	1 305 693
Nauchets	ND	1 986 472	901 622	1 967 239	753 413	1 748 787	949 016	2 144 071
Grain d'Or	ND	922 218	544 250	927 871	477 928	855 970	565 531	981 960
La Croix	ND	806 464	622 010	833 383	508 754	736 419	601 709	847 745
Folliets	ND	625 912	380 706	629 290	330 088	576 769	420 955	713 098
Les Perrières	ND	1 420 399	371 002	1 286 926	359 547	1 307 888	458 540	1 617 088
Tête des Crêts	ND	173 857	118 268	202 204	99 842	184 170	108 730	194 445
Mouille au Roy	ND	190 415	188 910	171 968	169 919	183 978	215 322	231 557
Grand Cry	ND	108 700	159 396	111 496	137 100	109 848	163 259	129 459
Boule de Gomme	ND	111 776	124 075	86 929	114 594	89 422	146 994	111 646
Château	ND	779	75	0	0	0	0	0
Vieux Chêne	ND	65 491	86 822	52 913	72 279	53 529	88 554	64 907
Stade	ND	36 056	53 395	26 457	40 926	22 347	39 882	21 113
Total Chavannes (70 % des RM)	ND	17 080 288	6 617 391	16 718 693	5 677 766	15 484 031	6 936 211	18 486 124

CC Recu en préfecture le 08/12/2023 52LC

Publié le

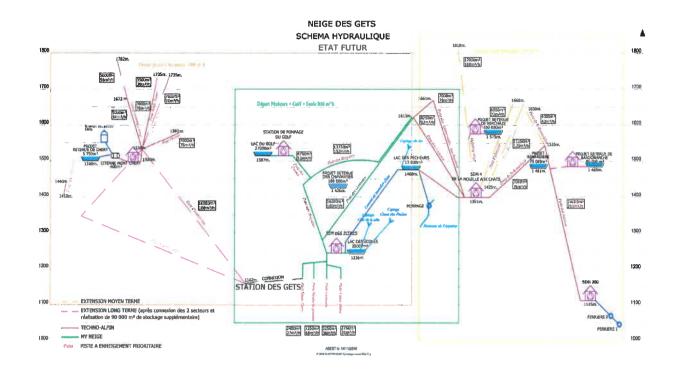
ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

	2017	7/2018	2018/	2019	2019/	2020	2021/2022	
% CA	ND	91 %		90 %		88 %		90 %
% des passages	ND		88 %		87 %		90 %	
Télécabine Mont- Chéry	ND	498 778	207 671	565 038	209 205	756 869	179 470	664 390
Pointe	ND	342 811	219 503	425 196	186 999	434 741	177 301	402 151
Nord	ND	430 614	181 876	453 542	157 825	466 167	161 368	464 760
Grande Ourse	ND	176 066	114 032	188 976	97 964	192 761	92 288	177 069
Planeys	ND	199 730	99 042	226 771	92 240	248 680	86 601	227 218
Super	ND	91 529	59 493	66 142	75 357	104 851	72 487	98 346
Pointe	ND	23 526	15 218	13 228	0	0	3 960	4 239
Total Mont-Chéry (30 % des RM)		1 763 056	896 835	1 938 893	819 770	2 204 069	773 475	2 038 174
% CA		9 %		10 %		12 %		10 %
% des passages			12 %		13 %		10 %	Į.
TOTAL SAGETS		18 843 344	7 514 226	18 657 586	6 497 536	17 688 099	7 709 686	20 524 298

Source: SAGETS - retraitement CRC.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023 Publié le ID : 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE

Annexe n° 3. Schéma hydraulique neige

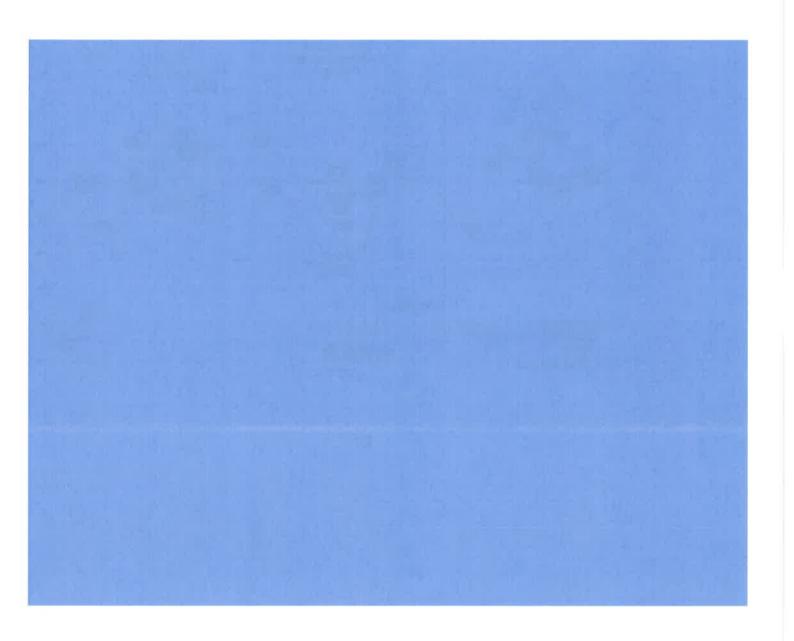




Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 074-217401348-20231204-DCM2023_12_09-DE



Chambre [régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes 124-126 boulevard Vivier-Merle CS 23624 69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

www.ccomptes.fr